

a/ Localisation géographique et caractéristiques physiques et biologiques	
1- Milieu physique spécialement propice à l'écotourisme	
b/ Le climat qui se prête aux activités du projet	
B/ Inventaire et analyse des ressources écotouristiques.....	8
a/ le domaine terrestre susceptibles d'être exploités par le projet	
b/ le domaine marin caractérisé par la diversité et la richesse de ressources naturelles	
c/ le domaine intertidal	
C/ Autres ressources écotouristiques.....	11
a/ Attractions socio éco culturelles	
b/ Typologie des activités économiques susceptible de promouvoir un véritable développement	
c/ Les infrastructures de la commune de Saint Augustin	
Section II : Potentialités et forces constatées et senties.....	14
a/ Organisation sociale des communautés	
b/ Volontés locales de mobilisation en vue de prendre part à la promotion du développement	
c/ Capacité de gouvernance de la communauté	
d/ Capacité d'organisation	
Chapitre II: Mise en œuvre de l'écotourisme communautaire.....	16
Section I : Planification de la conservation et évaluation préliminaire des sites.....	16
A/ Les outils nécessaires à la mise en place de l'écotourisme communautaire.....	16
a/ Des possibilités de produits écotouristiques susceptible d'étoffer le circuit commercial	
b/ Besoin de faciliter la visite	
c/ Des indications à diffuser à Toliara dans le cadre de l'élaboration d'un plan Marketing	
d/ Des exigences quant à des prestations touristiques efficaces	
B/ Les attentes pour une mise en œuvre efficace et efficiente de projet	17
a/ Appui aux initiatives locales dont la conception vient de communautés de base	
b/ Augmentation du nombre des visiteurs définie selon des analyses préalablement menées	
c/ Promotion des activités secondaire ou connexes comme support de la politique économique	
C/ Présentation des propositions sur l'amélioration du système d'exploitation rationnelle du site et de ses environs.....	18
a/ Mise en place de structure de gestion répondant aux réalités objectives locales	

b/ Présentation du mode de gestion communautaire concerté et auquel les parties prenantes adhèrent volontairement	
c/ Rôle et attribution du comité de gestion définis selon les exigences identifiées	
D/ Les activités à entreprendre.....	19
a/ Stratégie marketing obéissant à un planning bien conçu	
b/ Sensibilisation et Education environnementale,outils permanent de promotion de l'écotourisme	
Section II : Analyse de atouts et défis de l'écotourisme communautaire.....	22
A/ Analyse des atouts (forces et opportunités).....	22
a/ Les effets sur l'environnement à court,moyen,et à long terme	
b/ Les effets économiques	
c/ Les effets socioculturels	
B/ Analyse des défis (Faiblesse et menaces).....	23
a/ Les effets sur l'environnement, base de la formulation d'une stratégie corrigée	
b/ Les effets économiques	
c/ Les effets socioculturelles	
Section III : Analyse de la viabilité de la mise en place de l'écotourisme communautaire.....	25
A/ Répartition équitable de bénéfice.....	25
B/Etude d'impacts sur les différents acteurs présent dans la commune.....	27
a/ La commune en tant que structure décentralisée opérant de manière effective pour le développement	
b/ Réduction de la pauvreté , finalité des actions programmées	
c/ Impact sur la biodiversité devant faire l'objet d'une analyse pour aboutir à une véritable préservation du patrimoine environnemental	
CONCLUSION.....	28
ANNEXE	
BIBLIOGRAPHIE	

INTRODUCTION

Madagascar est reconnu comme faisant partie d'une douzaine du pays du monde à « méga biodiversité » en raison de l'exceptionnelle originalité et de la diversité de ses écosystèmes, de sa faune et de sa flore à haut degré d'endémisme. (Stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité p : 10)

Ces faits ont conduit les naturalistes à qualifier Madagascar de « musée – laboratoire ». En effet, le pays recèle d'espèces reliques, témoins des époques très anciennes, et beaucoup d'espèces animales et végétales y ont évolué pour donner naissance à des espèces et sous-espèces nouvelles et endémiques. Les forêts naturelles hébergent environ 90% de sa biodiversité endémique, mais les forêts hors aires protégées accusent un niveau de défrichage très élevé. Malgré cela, Madagascar est classée parmi les pays où la spirale de dégradation de l'environnement est une des plus rapides. Or, les ressources naturelles constituent le capital productif de la frange la plus pauvre et majoritaire de la population malgache, et les produits qui en sont issus assurent 80% des recettes d'exportation.

(Stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité p : 12)

Conscient de la dégradation alarmante de l'environnement, le gouvernement malgache a mis en oeuvre depuis 1998 une politique environnementale ou Plan d'Action Environnemental (PAE) et a bénéficié des financements internationaux dans le cadre de la préservation de son environnement. A la veille de la finalisation de la deuxième phase du Programme PAE, les bailleurs de fonds en collaboration avec les décideurs nationaux évaluent les retombées des investissements environnementaux sur la conservation de la biodiversité en vue d'apporter les correctifs nécessaires.

Madagascar est actuellement dans la troisième phase du Programme Environnemental (PEI), qui ambitionne de pérenniser les systèmes efficaces, de gestion des ressources naturelles. Dans la même foulée, le nouveau document de stratégie de développement entre 2007-2012 qui met au premier plan la décentralisation, le développement durable basé sur les potentialités du pays c'est-à-dire le « Madagascar Action Plan » ou MAP, inscrit la priorité pour une gestion rationnelle de l'environnement, inspirée de la Vision « *Madagascar naturellement* », initiée par le Président de la République lui-même qui réitère cette priorité accordée à la gestion de manière durable des ressources naturelles. Madagascar étant une île, la préservation des écosystèmes marins et côtiers bénéficient d'une attention particulière surtout dans le cadre de la mise en place des Aires Protégées Marines et Côtiers (APMC), qui contribuera à la structuration du réseau de Système d'Aires Protégées à Madagascar (SAPM). L'écotourisme est l'un des domaines d'application les plus exemplaires de cette stratégie de valorisation environnementale.

Madagascar voit sa fréquentation touristique se développer d'année en année et dans des régions comme Tuléar, dans la partie sud du pays, le tourisme balnéaire reste le type principal de tourisme. Mais, bien souvent ce type de tourisme demeure un facteur de développement local très limité puisqu'il est encore le monopole des investisseurs étrangers. Le pays a opté pour un développement du tourisme comme une des principales sources de devises. La grande île possède en effet des potentialités peu ou à peine exploitées. Si Madagascar ne peut être potentiellement compétitive en matière de tourisme balnéaire ou de ville, ses particularités en matière de faune, de flore et de paysages particuliers la placent en revanche dans une position avantageuse.

Aujourd'hui, notre réserve en ressources naturelles est entrain de s'épuiser en une vitesse alarmante. Dans dix ans ou plus, dans quel état seront ces réserves ? Il y a quelques années, cette préoccupation a incité à donner de l'importance à la gestion des ressources naturelles, qui a reçu l'aval de la population locale directement concernée. En outre, la capitalisation de toutes les expériences, capacités, pratiques et connaissances doivent également être au rendez vous pour atteindre les objectifs fixés .En plus la valorisation économique des ressources apparaît comme l'une des stratégies les plus aptes à contribuer au développement durable dans les zones rurales.

La littérature en matière de gestion communautaire des ressources naturelles émet la thèse selon laquelle, la gestion de l'environnement ne peut être durable et pérenne que si les communautés locales sont effectivement impliquées dans cette gestion. Cette implication exige cependant, qu'un certain nombre de conditions soient remplies :

- des règles de gestion doivent être élaborées et acceptées par les membres
- Cette acceptation qui traduit une volonté d'adhésion peut prendre la forme d'une charte

Sans ces règles, la gestion communautaire pourrait se transformer en accès libre et anarchique qui aboutirait à un effet contraire, celui de dégradation de l'environnement.

L'initiative d'écotourisme communautaire constitue un cas concret où la composante tourisme sert d'appui au développement et à la gestion locale des ressources naturelles. Cette initiative à gestion participative est une nouvelle filière de valorisation des ressources naturelles. Elle tend à réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement naturel et humain.

Par ailleurs, l'écotourisme communautaire cherche à optimiser les retombées économiques au niveau local dans une perspective de développement. Il est ainsi nécessaire de noter que l'écotourisme pris en mains par les villageois bénéficiant de formation contribue énormément à une conservation de la biodiversité et à une valorisation effective des ressources naturelles. Leur gestion durable est au cœur de la lutte contre la pauvreté.

Toute la problématique réside aujourd'hui dans le fait que le secteur touristique peine réellement à contribuer au développement de la zone et à la conservation de la biodiversité, et ne fait pas bénéficier d'une manière tangible aux communautés locales les effets attendus. Ceci tient à plusieurs facteurs dont voici quelques uns que nous avons sous- titrés :

Les potentialités encore mal connues : paysage et écosystème

La baie de Saint Augustin est incluse dans le Grand Récif de Toliara réputé comme figurant parmi les récifs les plus importants au niveau mondial. Plusieurs travaux d'inventaires ont été menés, mais ils sont pour la plupart, soit localisés, soit anciens et nécessitent d'être complétés et mis à jour.

La dégradation des écosystèmes est devenue une réalité dans les domaines marins et côtiers et ce à cause non seulement des pressions des activités des hommes mais aussi des phénomènes naturels tels que l'ensablement du lagon suite aux dépôts sédimentaires occasionnés par les eaux du fleuve de l'Onilahy, notamment en périodes de pluies. Ce phénomène trouve son origine dans la déforestation, les déboisements, les

feux de brousse et l'exploitation du saphir en amont. Les récifs de la région constituent une zone d'alimentation et de passage d'une méga faune marine comme la baleine (à bosse, globicéphale, orques, ...), dauphin, dugongs, tortues marines requins etc... ; La présence du cœlacanthe dans le canyon sous- marin de Saint Augustin, constatée pour la première fois en 1995, confirme cette richesse biologique marine extraordinaire. Ainsi, au delà de l'originalité des paysages qu'offrent les divers écosystèmes, le rôle important que chacun doit présenter du point de vue écologique (prévention contre l'érosion, fixation des sols, rétention de l'humidité, prévention contre l'ensablement ou la sédimentation, milieu de ponte et de nidification, , protection des berges) justifie encore les problématiques de la région. Les connaissances des écosystèmes et des espèces restent limitées, et réclament encore d'autres découvertes nouvelles.

Un tourisme présent mais peu organisé

L'inventaire mené par SAGE a permis d'identifier quelques sites qui présentent des attraits et lesquels sont visités par des touristes non organisés.

La sous valorisation de quelques sites à vocation écotouristique découle du faible niveau d'informations les concernant. Les inventaires sont, soit inexistant, soit incomplets. En outre, les conditions d'accès difficiles constituent un énorme facteur de blocage

Malgré l'existence de nombreuses ressources et espèces particulières susceptibles de servir d'attraction pour un tourisme écologique, ce secteur peine à se développer à cause des difficultés d'accès des zones d'intérêt touristique, du manque d'organisation et de la quasi-inexistence de guides professionnels. S'y ajoutent le manque de synergie entre la commune et les opérateurs touristiques, ainsi que l'inexistence de recensement des potentialités touristiques.

Des actions de préservation de l'environnement tout à fait récente

La pêche est ici une activité de type traditionnel. Elle se pratique généralement en pirogue ou à pied selon la localisation des ressources ciblées (poissons, crustacés dont crevettes, crabes, langoustes, *patsa*, oursins, holothuries). Les matériels et les méthodes utilisées peuvent être destructeurs des ressources halieutiques et des écosystèmes. Il est en effet fréquent, de voir les retournements de coraux, l'usage de filets à petites mailles, l'empoisonnement par des produits nocifs.

Les analyses effectuées montrent l'existence de fortes pressions pesant sur la biodiversité, ce qui constitue des menaces sur le maintien de l'équilibre de l'environnement. Ces pressions se traduisent par une forte augmentation de la pratique de pêche, une aggravation de la sécheresse due au déboisement, ayant pour effet une diminution des potentialités halieutiques.

Maintenant, pour clore cette partie introductive, nous allons vous présenter les objectifs de l'étude, les résultats escomptés, le choix de la zone d'action ainsi que les principaux facteurs qui ont dicté ce choix.

Objectif de la présente étude

Le projet issu de l'étude peut comporter un double objectif à savoir : la conservation de la biodiversité et le développement local, à travers une utilisation durable des ressources naturelles.

Ce développement local sera axé sur l'écotourisme communautaire qui semble être prometteur, au vu des potentialités en biodiversité qu'il est nécessaire de préserver. Par ailleurs, l'implication de la population dans la gestion des activités liées à l'écotourisme, constitue une des principales conditions pour pouvoir bénéficier des retombées positives du développement

L'écotourisme communautaire devra permettre d'améliorer les conditions de vie des populations de la zone côtière, par la mise en place d'un système de partage des bénéfices issus des activités.

Pour cela des objectifs spécifiques devront être atteints :

OS 1 : Développement de l'écotourisme de la Commune de Saint Augustin, impliquant tous les acteurs potentiels.

OS 2 : Une stratégie pour une gestion améliorée des ressources naturelles en harmonie avec le développement durable de l'île.

OS 3 : Intégration des communautés locales vivant dans les environs, dans les activités de gestion, pour leur permettre de bénéficier des retombées positives de l'écotourisme

OS 4 : Gérer une partie relativement importante des revenus qui seront destinés à la conservation des sites ainsi qu'à l'amélioration du bien-être des communautés locales

L'implication directe des communautés locales de pêcheurs dans les actions menées par la commune devra de ce fait, passer par un renforcement de leurs capacités notamment dans le domaine de gestion. Mais cela nécessite un encadrement assez conséquent, Il s'agit, par ailleurs de doter ce projet d'un bon mécanisme de gestion des informations nécessaires pour une bonne gestion des ressources naturelles et des actions de développement local

Résultats escomptés

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, l'étude a attaché un intérêt particulier aux points suivants:

- l'amélioration effective des conditions de vie de la population, ainsi que le développement de la commune en réduisant les pressions aux ressources naturelles rendue possible.

- Les potentiels écotouristiques de la commune de saint Augustin sont étudiés, documentés et diffusés aux partenaires intéressés.

- Des appuis prioritaires pour le renforcement de l'écotourisme, ainsi que pour l'amélioration des retombées pour la population locale sont rendus disponibles.

Choix de la zone d'action

La zone d'action du présent projet est la Commune rurale de St Augustin située dans la Région Sud Ouest, comprise dans un des sites d'intervention de la mise en œuvre du PEIII. Ceci traduit l'importance de la richesse en biodiversité de la zone, composée d'un écosystème forestier, d'un écosystème de mangroves, d'un écosystème marin enrichi par la présence d'un récif corallien qui est le prolongement sud du grand récif de Toliara.

Les principaux facteurs de ce choix sont les suivants :

- La Vision « Madagascar naturellement » prévoit une augmentation du nombre annuel des touristes (2003 : 160 000, 400 000 en 5 ans et à 800 000 en 10 ans).

- La vertu de l'écotourisme réside vers sa capacité de conserver la biodiversité tout en générant des opportunités économiques faisant que la préservation profite aux populations locales

- Le développement du secteur tourisme s'inscrit dans les priorités d'axe de développement de la zone selon le Plan Communal de Développement (PCD 2006) et selon le document de planification de Gestion Intégrée des Zones Côtières (Plan GIZC, 2006).

- La présence de quelques sites identifiés ayant des potentiels considérables en biodiversité devrait permettre d'offrir un produit touristique à la fois plaisant et enrichissant du point de vue scientifique.

Un programme de promotion de l'écotourisme a été déjà élaboré et mis en place au niveau de la commune voisine : Anakao qui présente des atouts considérables grâce à la présence de l'îlot Nosy Ve et les récifs coralliens annulaires. Par contre, les structures locales arrivent difficilement à maîtriser ce secteur. C'est pourquoi ce projet offrira un document de base servant de référence et d'outil concret pour le développement du secteur : le schéma d'aménagement touristique de la zone

- Les informations scientifiques en matière de biodiversité pourront être développées par la valorisation de l'écotourisme et par la prospection des sites, à Anakao ces informations sont largement approfondies et diffusées.

- les trois premiers sites les plus visités à Madagascar (Nosy Be, Sainte Marie et Ifaty) sont des aires non protégées et qui reflètent un tourisme plus balnéaire qu'éco touristique. Or justement, la zone d'action du projet est à la fois un site balnéaire et écotouristique

C'est dans ce contexte que nous voudrions travailler en étroite collaboration avec la communauté locale pour :

- l'appui à la gestion locale des ressources naturelles et la planification de cette gestion durable des ressources
- étude de faisabilité de ces potentialités écotouristiques.

Chapitre I : Généralité sur l' Ecotourisme communautaire

Section I : Concept de l'écotourisme

L'écotourisme est une forme de tourisme axée sur l'observation de la nature et de ses éléments, de la culture traditionnelle dans les zones naturelles qui en font l'objet. Il adopte une approche sociale dans laquelle la notion de responsabilité collective est appliquée, eu égard à la protection de l'environnement, mais aussi à la recherche du bien être de la population locale et exige une démarche active visant à atténuer les impacts négatifs et à favoriser les incidences positives du tourisme de la nature.

D'après le PNUE et l'Organisation Mondiale du Tourisme, l'écotourisme :

- Implique l'appréciation non seulement de la nature mais également des cultures indigènes prédominantes dans les zones naturelles, en tant que partie intégrante de l'expérience du visiteur ;
- Contient une forme d'éducation et d'interprétation faisant partie de l'offre touristique ;
- Est généralement, mais pas exclusivement, organisé pour des petits groupes par des petites entreprises locales spécialisées (tout en reconnaissant que des voyageurs étrangers commercialisent et exploitent le créneau de l'écotourisme) ;
- Limite les répercussions négatives sur l'environnement naturel et socioculturel ;
- Soutient la protection des espaces naturels en engendrant des avantages économiques pour ceux qui gèrent ces espaces naturels ;
- Procure une alternative aux communautés locales en matière de revenus et d'emplois,
- Augmente la prise de conscience de la population locale et des visiteurs en faveur de la protection de l'environnement

Si l'écotourisme est géré et planifié de manière correcte, il peut constituer une importante source d'avantages économiques, aussi bien pour les gouvernements que pour les entreprises privées, les collectivités et les communautés locales. Il peut être un instrument efficace pour la préservation du patrimoine naturel et culturel. Pourtant, une mauvaise pratique de l'écotourisme donne des effets négatifs sur les écosystèmes et des impacts controversés sur les communautés locales et les cultures traditionnelles.

Cette forme d'écotourisme implique de façon significative la communauté locale dans le contrôle de la gestion de l'environnement et des activités de développement, de telle manière à ce qu'une proportion importante des revenus générés reste au sein de la communauté

Il favorise la protection des zones naturelles :

- en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des zones naturelles
- En créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales
- En faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel

En d'autres termes, c'est une manière d'encourager les communautés locales dans la conservation de l'environnement et des ressources naturelles, les motivant en donnant une autre valeur qui puissent répondre à leurs préoccupations quotidiennes

L'intérêt de l'écotourisme communautaire réside dans le fait que le produit qui est principalement la nature doit être attrayant et donc préservé sinon les touristes ne viendront pas

L'écotourisme communautaire implique la gestion locale de l'environnement et des ressources naturelles pour l'atteinte d'objectifs combinés qui sont à la fois, celui de la préservation des ressources naturelles et celui leur exploitation.

A\ Choix de la zone d'action

La zone d'action du présent projet est la Commune rurale de St Augustin située dans la Région Sud Ouest, comprise dans un des sites d'intervention de la mise en œuvre du PEIII. Ceci traduit l'importance de la richesse en biodiversité de la zone, composée d'un écosystème forestier, d'un écosystème de mangroves, d'un écosystème marin enrichi par la présence d'un récif corallien qui est le prolongement sud du grand récif de Toliara.

a\ Localisation géographique et caractéristiques physique et biologique

a-1\ Milieu physique spécialement propice à l'écotourisme

La baie de Saint Augustin se situe, sur le littoral, dans la partie sud ouest de la région à une trentaine de kilomètres de la ville de Toliara, approximativement entre 23°25' et 23° 35 de latitude Sud et entre 43°43' et 43°51 de longitude Est, accessible par la route nationale n°7 en passant par le village touristique d'Ankilibe, puis par piste, et à une quinzaine kilomètres de Toliara par voie maritime. (Source PCD SAGE 2006)

Cette baie était un lieu stratégique avant la colonisation, pour les Hollandais et les Portugais qui faisaient des échanges commerciaux avec la population autochtone. Son emplacement dans une embouchure du fleuve de l'Onilahy était favorable au commerce. Cette situation devait continuer jusqu'à la fin du XIXème siècle, avec la présence des Anglais et des Français.

La commune de Saint Augustin appartient à la Sous- préfecture de Toliara II, dans le sud ouest de Madagascar. C'est une Commune rurale de 2^e catégorie du District de Toliara II, Région Atsimo Andrefana, et Province autonome de Toliara.

Elle couvre environ une superficie de 156,10 Km² et est limitée :

- Au nord ouest, par la commune rurale de Betsinjaka
- Au nord, par la commune rurale de Miary
- Au nord est, par la commune rurale de Soalara Sud
- A l'ouest, par le canal de Mozambique

La commune est composée de 10 Fokontany à savoir : Ambohibory, Ambatobe, Ankerereaka, Fenoarivo, Lavenombato, Lovokampy, Manoroka, Ankilibe, Sarodrano et Saint-Augustin. (cf. carte de localisation).

b/ le climat qui se prête aux activités du projet

Il est caractérisé par un climat à faibles précipitations. Le minimum de précipitation à Madagascar est enregistré dans cette région (en moyenne 274,2 mm/an), ce qui dénote un climat sub-aride où s'alternent deux saisons :

- une saison fraîche et sèche de mai à septembre ;
- une saison chaude et humide d'octobre à avril.

La température moyenne est de 28° C. Le "*tiokatimo*" venant du sud est le vent dominant. Les cyclones tropicaux venant de l'Océan Indien passent très rarement dans la région Sud Ouest en général, et par a commune rurale de Saint Augustin en particulier. Les cas du passage des cyclones tropicaux GAFILO, ELITA, ERNEST sont des exceptions. C'est la raison pour laquelle elle est victime de la sécheresse, cette dernière pouvant durer un trimestre, voire plus de la moitié de l'année.

(Source : conception et mise en place d'un SIG pour la constitution de réserves foncières touristiques dans la région du Sud Ouest de Madagascar, cas de Saint Augustin p :4)

B/ Inventaire et analyse des ressources écotouristiques

Tout le littoral Sud est caractérisé par une diversité des écosystèmes et des ressources naturelles, et il en est de même pour la baie de Saint Augustin et ses environs

La commune de Saint Augustin recèle d'énormes potentialités écotouristiques, que ce soit par sa richesse exceptionnelle en biodiversité, avec des éléments spécifiques à cette région et beaucoup d'espèces endémiques, mais également par des sites et paysages extraordinaires aussi bien dans le domaine terrestre que dans le milieu marin .

Elle dispose de plusieurs types d'écosystème recelant des ressources d'importance certaine (récif et mangrove, lagon, forêt et savane, eau douce : lacs et rivières.

Afin de mieux comprendre les intérêts de la zone d'étude en matière d'écotourisme, il s'avère nécessaire de voir les différents domaines composant les écosystèmes.

a/ le domaine terrestre constitué dans sa majeure partie d'espaces susceptibles d'être exploités par le projet

- Forêt et savanes arborées

La commune dispose de massifs forestiers assez important. Une forêt ripicole bordant les rives de l'Onilahy est un habitat important pour les lémuriens. Ces forêts disposent aussi des plantes médicinales.

La richesse en biodiversité faunistique est fortement menacée (les tortues, les lémuriens, les lézards, les chauves souris etc....) parce qu'elles sont très recherchées par les étrangers et sont braconnées. La végétation est enrichie par l'existence de quelques espèces animales endémiques.

Quant à la biodiversité terrestre, la végétation se caractérise surtout par des fourrés épineux plus ou moins hauts, dominés par les plus grandes espèces de la famille des *Didiaeraceae* et des *Euphorbiaceae* comme le famata *Euphorbia stenoclada*, le laro ou *Euphorbia laro*, le baobab nain *Pachypodium geayi* qui sont toutes des espèces endémiques malgaches et typiques de la région du Sud.

La présence des kily *Tamarindus indica* dans chaque village a un rapport avec le nom de certains villages comme Ankilibe (chez le grand tamarinier) ...

La fougère *Acrostichum aureum* longe les deux cotés de la rivière d'Andoharano et lui donne une superbe vue de loin.

- Forêt ripicole occupant les berges du fleuve Onilahy

Il s'agit d'une formation dense pluristrate, dont la strate supérieure formée des grands arbres avec une certaine proportion d'espèces feuilles persistantes. Les individus présentent des ports élancés et de gros diamètres. Cet habitat, à dominance de *Tamarindus indica*, abrite une faune importante dont les reptiles et les lémuriers.

b/ le domaine marin caractérisé par la diversité et la richesse de ses ressources naturelle

- Les récifs coralliens (récifs barrières, frangeants)

Comme la zone d'étude choisie se trouve surtout sur le littoral, nous avons remarqué sa richesse en biodiversité marine, cette région se distingue par la présence des récifs coralliens formant une barrière entre la mer et le village.

Les récifs de Saint Augustin font partie du grand récif de Toliara, se déroulant sur plus de 200 km de longueur, les récifs de la région de Toliara constituent la plus grande barrière récifale de l'Océan Indien. Ce Grand récif barrière de Toliara est long de 18 km et entre 1km et 2,9 km de large et recèlent de ce fait une diversité très importante d'espèces marines (poissons, langoustes, échinodermes...). Ils jouent un rôle écologique multiple ; c'est une zone de refuge, d'alimentation des jeunes poissons et des invertébrés et ils protègent la zone côtière. La potentialité de ces récifs devra être mieux connue.

En outre, l'espace maritime de la commune est également visité par les dauphins et les cinq espèces de tortue marine répertoriés à Madagascar

- Talus continental et canyon sous marin

Le talus continental se trouve très près de la côte, à quelques centaines de mètres aux environs de Saint Augustin. La proximité du talus continental donne un aspect océanique au Grand Récif de Toliara.

Il s'agit d'un canyon profond prolongeant la faille du plateau de Mikoboka et Mahafaly. C'est au niveau du canyon de Saint Augustin que l'on a capturé le *Coelacanth* ou *Latimeria chalumnae* (fiandolo en Malgache), véritable poisson fossile dont le seul autre site de distribution connu est localisé dans les eaux comoriens. Cette espèce rarement capturée n'est pas consommée par les communautés locales. Par contre, elle a un intérêt scientifique important et pourrait servir de point d'attraction touristique.

c/ Le domaine intertidal

- Marais à mangrove en climat sub- aride

Les mangroves sont de deux types : celles qui se développent au niveau des embouchures des fleuves et celles qu'il faut mettre en relation avec les résurgences d'eaux souterraines au niveau des cordons dunaires et qui présentent un faciès particulier. Il s'agit de formations peu élevées où se rencontre toutes les espèces typiques de la mangrove Malgache.

Les ressources halieutiques sont abondantes grâce à la mangrove : une forêt littorale de palétuviers sur des vases saumâtres à forte dominance d'argile, favorable à certaines ressources halieutiques comme le crabe ; l'arrière-mangrove étant un lieu très favorable pour les crevettes.

La mangrove abrite non seulement la faune aquatique mais aussi la faune terrestre ; un lieu de nidification de certains oiseaux protégés comme le vorompotsy *Bubulcus ibis* habitat pour les lémuriers *Lemur catta*, *Propithecus verreauxi*.

La commune de Saint Augustin dispose de quatre sites de mangroves

- Lovokampy (10 Ha) à dominance de *Rizophora micronata*, *de ceriops togal* et *d'Avicennia marina* dans une zone de résurgence d'eau douce
- Ankilibe (31 Ha) : une mangrove à rideau dominance
- Sarodrano (100 Ha sur 2 sites) dans une zone de résurgence d'eau douce
- Lavenombato (2 Ha)

Ces formations sont considérées comme le plus original du monde de par leur localisation géographique.

- Les plages et les dunes qui constituent le lieu de ponte de certaines espèces de tortues marines jouent un rôle important dans la prévention contre l'érosion. Le tourisme balnéaire trouve sa raison d'être grâce à l'existence des plages.

- La grotte

Elle fait une des renommées de la commune de Saint Augustin, recelant des plantes médicinales.

- Les sites touristiques

Plusieurs sites d'intérêt touristique ont été répertoriés à Saint Augustin mais sont très faiblement valorisés et exploités.

- l'embouchure de l'Onilahy : c'est là que se rencontrent la mer et le fleuve de l'Onilahy, un endroit attirant beaucoup de visiteurs.
- La piscine naturelle d'Andoharano : à 1heure de marche à pied du village de Saint-Augustin, une vraie piscine naturelle attire beaucoup les touristes avec ses paysages pittoresques, un lieu de détente et de randonnée. On peut y trouver également des Maky ou des oiseaux endémiques, ainsi que des sources d'eau et grottes
- La plage de Saint –Augustin est une belle plage pouvant satisfaire les exigences des amateurs du tourisme balnéaire.
- le site d'Aven de Thomassin (10ha) : la grotte de BINA BE(se trouve entre Saint Augustin et Ankilibe) qui présente un intérêt culturel, abri de maki, chauve souris, et existence de sources d'eau de résurgence
- La falaise de Barn hill point, à la pointe de la baie de St Augustin. C'est un site de 20 ha zone de nidification d'oiseaux, paysage très spécial vue sur la mer.

Fokontany sarodrano :

- La grotte de Sarodrano : à 16km de la ville de Toliary, sur la route menant vers Saint-

Augustin, un site naturel très pittoresque et abritant le poisson aveugle qui vit dans la profondeur de la grotte.

- La mangrove de Sarodrano : à forte densité, attire les touristes, notamment les naturalistes voulant découvrir les espèces inhérentes.
- Les récifs coralliens de Sarodrano : ils constituent une barrière entre la mer et le village de Sarodrano. Ils abritent différentes ressources marines, et attirent de nombreux touristes qui peuvent les visiter en pirogue.
- La plage de Sarodrano : une belle plage attirant les touristes et un lieu de détente.

Fokontany Ankilibe :

Les attraits et potentialités touristiques de la région :

- Ankilibe est un lieu d'excursion des habitants environnants surtout les jours de fête.
- La mangrove d'Ankilibe se trouve à peu près à 1km du village. La mangrove y est très dense ; et abrite des oiseaux et des ressources marines.
- Une plage spacieuse : un lieu de détente surtout celle qui est éloignée du village ;
- Les récifs coralliens : que les touristes aiment bien visiter
- forêt de baobabs : une espèce endémique qui attire beaucoup de touristes

Source : PCD de St Augustin 2006, par SAGE p : 15- 16

C/ Autres ressources écotouristiques

a/ Attractions socio éco culturelles

La Commune est peuplée en majorité par les *Vezo*, les *Masikoro* et les *Mahafaly*. Les premiers viennent de plusieurs mouvements migratoires vérifiés au cours des siècles passés à l'intérieur de l'ensemble méridional de Madagasikara. Les *Masikoro* viennent des régions longeant le fleuve Onilahy tandis que les *Mahafaly* viennent de la partie occidentale du district de Betioky Sud. Les *Vezo* sont des pêcheurs tandis que les deux derniers, *Masikoro* et *Mahafaly* sont des agro – pasteurs. Ils mettent un point d'honneur à satisfaire les exigences socio culturelles (mariage, rites funéraires ...).

La solidarité traditionnelle est toujours de rigueur tout comme le Dina qui en est la traduction au plan juridique. Dans la région du sud de Toliara, le « savatra » ou circoncision est célébré à la fin de la saison fraîche. Cette célébration est marquée par un événement familial. Le Fisa c'est une cérémonie socio- culturelle, culturelle et artistique occasionnée par la réalisation de la phase finale de l'inhumation définitive d'un mort. Après la finition de construction du tombeau et de la confection du cercueil, c'est là que vont se tenir les réjouissances populaires. C'est une grande rencontre qui dépasse largement le cadre restreint du village car elle fait appel à la présence de tous les parents de la région

Le respect des « fomba » est sous l'égide du Mpitankazomanga (patriarce du clan) ; c'est ainsi que prévalent les relations de Fihavanana entre tous les membres des communautés et l'économie à base d'agro pastoralisme de subsistance ainsi que la stratégie d'accumulation au niveau de l'élevage. En quelque sorte la taille du troupeau permet de mesurer le statut social.

Au niveau du village, l'organisation sociale traditionnelle tient une place importante. Toutes les décisions

engagent la communauté et sont prises au niveau du « mpitankazomanga » dans l'intérêt général après consultation de l'ensemble des « mpitankazomanga ». Alors le chef du quartier n'est donc que le représentant du « mpitankazomanga ».

Les communautés locales de base assurent la sécurité du village et la gestion rationnelle des ressources naturelles par l'application du Dina. Ainsi la sécurité psychologique et sociale compte plus que la sécurité matérielle. (Source : Plan de gestion de l'écotourisme dans 2 sites du plateau Mahafaly p :7)

b/ : Typologie des activités économiques susceptibles de promouvoir un véritable développeur local

Les activités principales de la population sont essentiellement le petit commerce, l'élevage, l'agriculture, et la pêche.

La majeure partie de la population vivant sur la bande littorale base son activité sur la pêche ; ceci grâce à ses diverses et abondantes ressources halieutiques. En revanche, l'activité de la population près du fleuve de l'Onilahy se concentre surtout sur l'agriculture ; ceci grâce à l'existence de surfaces cultivables sur la vallée de l'Onilahy.

La région est traversée par le grand fleuve de l'Onilahy assurant l'alimentation en eau des parcelles agricoles. Le cours d'eau d'Andoharano longe la région de Saint-Augustin et irrigue les rizières et les autres cultures environnantes.

c/ : Les infrastructures de la commune rurale de Saint Augustin :

L'accès à la commune de Saint Augustin peut se faire aussi bien par voie maritime que par voie terrestre.

L'ancienne route qui relie Saint Augustin à la RN7 et passant par Andatabo n'est plus praticable. La route principale qui mène à Saint Augustin passe par Ankilibe. Elle est souvent coupée lors de grosses pluies. Certaines portions sont très étroites et ne permettent pas à deux voitures venant de directions opposées de se croiser.

Quelques portions de route ont été réhabilitées mais les travaux effectués ne furent pas à la hauteur des attentes : - Ankilibe – Saint Augustin

- Bina Sarodrano
- Croisement Ambohimahavelona – Manoroke
- Stationnement Ankilibe

D'un autre côté, les débordements de l'Onilahy en saison pluvieuse posent parfois des problèmes de sécurisation des établissements humains, faute de digue de protection.

Plusieurs sites d'intérêt touristique ont été répertoriés dans la commune de Saint Augustin ; mais malgré ces atouts, les infrastructures hôtelières sont peu nombreuses.

Ce secteur peine à se développer du fait de :

- la difficulté d'accès des zones d'intérêt
- la barrière linguistique, entre autochtones et étrangers
- l'absence de toute forme d'aménagement

- la peur ou la méfiance vis-à-vis des étrangers
- la quasi-inexistence de guides professionnels
- le manque de collaboration entre la commune et les opérateurs touristiques
- l'absence de recensement des potentialités touristiques

Même si ces handicaps sont surmontés, il subsiste encore des craintes :

- insalubrité des villages de par l'absence de latrines et wc public.
- le tourisme sexuel
- la non connaissance des textes régissant le tourisme

La quasi-totalité des fokontany utilisent de l'eau de puits. Certains puits sont en état de délabrement faute de maintenance et l'eau est d'une odeur nauséabonde ; il semble qu'ils sont trop profonds et ont atteint la couche de boue.

A l'instar de nombreuses communes littorales du sud, la plupart des ménages de Saint Augustin n'utilisent pas de latrines, et il n'existe pas non plus de toilettes publiques. Les gens font leurs besoins dans les forêts environnantes. Cette lacune expose les populations aux épidémies liées aux matières fécales.

La Commune est dotée de deux centres de soin : un CSB II à Saint Augustin et un CSB I à Ankilibe. Le CSBI de Manoroke a été endommagé par le dernier cyclone. Un médecin généraliste et une sage-femme s'occupe du CSB II, tandis qu'un infirmier et un aide sanitaire font fonctionner le CSB I. Il n'y a aucune pharmacie privée dans la Commune ; la vente des médicaments se fait au niveau des CSB. (Source : PCD de Saint Augustin p : 41)

Ces infrastructures se trouvent toutes sur la rive droite de l'Onilahy, et restent inaccessibles aux communautés résidant sur la rive gauche, notamment lors des crues du fleuve

Pour pallier l'absence ou l'inaccessibilité des services sanitaires conventionnels, les communautés ont recours à la pharmacopée locale et aux pratiques traditionnelles en matière de soins. Chaque fokontany a son « renin-jaza » (accoucheuse traditionnelle) qui travaille en collaboration avec le médecin et la sage-femme officiels.

Si l'on se réfère au niveau culturel autour des deux sites, le taux d'analphabétisme est très élevé près de 70%, tandis que le taux de scolarisation est le plus bas (22% pour la région du sud-ouest). Les causes de la non fréquentation des écoles et de déperdition des effectifs sont nombreuses, entre autres : - Y accompagner les parents lors des transhumances et défrichements,

- Y participer à la pêche,

Section II : Potentialités et forces constatées et senties

a/ Organisation sociale des communautés

L'organisation politique traditionnelle des communautés villageoises du littoral de Saint Augustin est moins hiérarchisée que celles de population de l'arrière- pays (Masikoro, tanalàna, Mahafaly ...). Ces villages des pêcheurs et d'agro- pêcheurs sont des « villages multi-lignagers » dont chaque composante reconnaît, aujourd'hui encore, l'autorité de leurs patriarches fondateurs respectifs.

Investis d'un pouvoir sacré, les chefs, Mpitankazomanga (détenteurs du sceptre), descendants des premiers occupants des lieux, présidant les différents rituels relatifs à la prospérité économique, la santé, et la protection de l'espace villageois. Mais pour régler les affaires sociales et juridiques, ils sont assistés d'un conseil des anciens constitué par l'ensemble des patriarches de tous les lignages et segments de lignage qui forment la communauté.

A l'heure actuelle, cette persistance du pouvoir coutumier favorise énormément l'établissement des systèmes de gestion communautaire (surtout en matière d'écotourisme) basés sur les conventions sociales ou « dina », qui est devenu l'instrument de premier choix pour régler l'usage des ressources et la vie sociales en général. Le manque relatif de hiérarchisation favorise la participation de toute la population dans les concertations, jeunes et vieux, hommes et femmes. En fait, les femmes dans les communautés jouissent d'un rôle important dans les affaires du village, et elles assurent, en particulier, le commerce des produits marins.

b/ Volontés locales de mobilisation en vue de prendre part à la promotion du développement :

Nul n'est plus besoin de parler ici des efforts déployés par les communautés locales pour essayer de maîtriser les ressources naturelles de leur localité. Mais ce qui pourrait attirer particulièrement l'attention du développeur écotouristique, c'est de pouvoir apprécier les volontés locales à travers :

- l'acceptation des hommes de voir leurs femmes s'organiser en association
- L'expression des besoins en formation en matière de guidage touristique, d'activité génératrice de revenus pouvant intéresser l'écotourisme
- la disponibilité des gens à entretenir des relations conviviales avec les touristes si ceux-ci accepte de respecter leur vie sociale
- l'acceptation des communautés locales de collaborer avec tout intervenant apte à développer leurs conditions de vie
- Leur ouverture à la modernité

c/ Capacité de gouvernance de la communauté

On définit la gouvernance comme l'exercice des pouvoirs politiques, économiques et administratifs dans la gestion, où cet exercice s'effectue et s'évalue à tous les niveaux de la structure du système national, régional, et local. La gouvernance des autochtones fait allusion aux *dinas* qui règlent l'administration des espèces communautaires. Ainsi que la gestion communautaire des ressources naturelles constituera un des types de *dina* réglant l'économie de la communauté de base. Où la décentralisation assure la gouvernance administrative du territoire d'une communauté de base, la gestion communautaire autorise et structure la gouvernance économique des ressources naturelles renouvelables. Le principe de la gouvernance se manifeste dans la participation communautaire et dans laquelle les intérêts de tous les villageois sont représentés.

Les négociations pour la gestion des ressources naturelles démontrent la façon dans laquelle on arrive à susciter les contributions d'autres membres de la communauté.

L'innovation institutionnelle dans de nouvelles normes et règles dans le sens d'un usage durable des ressources naturelles et de la biodiversité relève de conditions particulières de bonne gouvernance.

La société est marquée par la présence de deux structures servant de système de régulation surtout dans la situation conflictuelle.

Il y a d'abord le Mpitankazomanga (patriarche du clan) qui détient certain pouvoir de décision dans toute affaire qui relève du domaine socio-économique et culturel dans le respect des intérêts individuels et collectifs.

En face, il y a également le représentant de l'Etat qu'est la commune par le biais du Maire. L'existence de deux instances constitue un atout majeur dans la capacité de gouvernance de la communauté.

d/ : Capacité d'organisation

Cette capacité d'organisation se manifeste surtout par l'adhésion sans cesse croissante des gens dans l'association FIMIMANO dans le but d'atteindre un intérêt commun : *la préservation à long terme de l'environnement naturel et la promotion d'un écotourisme durable*. Depuis la création de cette association, l'écotourisme s'est beaucoup développé à Anakao. La population a compris le sens d'une approche participative incitant les différents acteurs à réfléchir collectivement sur les écotourismes et sur la problématique de la gestion actuelle des sites. Des dispositifs d'animation sous forme d'animation ou de séance de validation ont facilité le maintien de la dynamique et permet l'adaptation collective des décisions communes. L'association FIMIMAMO a instauré un « DINA ». Notamment pour la zone de production, qui se dégrade continuellement par la pêche illicite par le commerce abusif des coraux, et à cause d'un prédateur naturel qui se nourrit de coquillages, l'acanthé aster ou l'étoile de mer.

Chapitre II : Mise en œuvre de l'écotourisme communautaire

Section I : Planification de la conservation et évaluation préliminaire des sites

Une condition à respecter et à remplir pour que la gestion communautaire soit fonctionnelle de façon efficace est la présence d'incitations économiques pour la communauté. Dans la plupart de cas, la première incitation économique offerte à la communauté est celle qui améliorerait les revenus des ménages. Cette condition est primordiale pour obtenir l'adhésion de la communauté. Mais avant tout, l'un des principaux travaux stratégiques consiste à mettre à la disposition des gestionnaires des sites, les outils et les connaissances nécessaires à la prise de décision en matière de gestion. L'objectif étant d'arriver à une situation d'équilibre économique global ; autrement dit, à une autonomie de gestion.

A/ Les outils nécessaires à la mise en place de l'écotourisme communautaire

a/ Des possibilités de produits écotouristiques susceptibles d'étoffer le circuit commercial

L'offre identifiée nous permet d'entrevoir de futurs produits intégrant la destination « Saint Augustin » comme un élément majeur ou secondaire. On peut par exemple imaginer les circuits écotouristiques suivants :

- Le circuit randonnée :
 - Transfert en voiture jusqu'à Ankilibe pour une excursion sur une plage spacieuse. Visite des récifs coralliens, visite des forêts de Baobab
 - Départ en randonnée en passant par la forêt de Baobab, et le site d'Aven de Thomassin, visite de la grotte de Bina Be qui présente un intérêt culturel, abri de maki, chauve souris, et existence de source d'eau de résurgence
 - Transfert en voiture en passant par la grotte de Sarodrano, jusqu'au falaise de Barn hill point, à la pointe de la baie de Saint Augustin. Vue panoramique sur le village de Sarodrano , paysage très spécial.
- Le circuit culturel :
 - Séjour dans le village de Saint Augustin à la découverte de la culture traditionnelle à travers le contact avec les villageois pour partager leur mode de vie
 - Promenades dans la région avec des villageois, visites des sites et d'autres curiosités paysagères
- Le circuit en pirogue :
 - Départ en randonnée vers la piscine naturelle d'Andoharano
 - Descente en pirogue le long de l'Onilahy et visite de la piscine naturelle d'Andoharano, Observation naturalistes

Cependant, si l'on souhaite que l'existence de ces produits joue effectivement un rôle dans la dynamisation de l'économie locale, il est important que les prestations touristiques se développent au niveau local.

b/ Besoin de faciliter la visite

Une bonne réhabilitation de la piste faciliterait grandement l'accès aux sites. En effet, il s'agit là d'un obstacle majeur pour le développement du tourisme. Par ailleurs, une piste en mauvais état rallonge la durée du trajet, ce qui peut poser un problème pour les touristes qui ont souvent un planning très chargé pour voir un maximum de chose en un minimum de temps

c/ Des indications à diffuser à partir de Toliara dans le cadre de l'élaboration d'un plan

Marketing

Il est difficile pour les touristes indépendants d'organiser un séjour aux sites si aucune information fiable n'est disponible au niveau de Toliara. Les touristes ont besoin d'un minimum de renseignement vrai sur les potentialités des sites et ses environs. Un prospectus donnant les caractéristiques des sites intéressants à voir sur place, les situant sur une carte, indiquant les durées de transports (en voiture, en moto, en vélo, de Toliara, à pied entre les différents sites,...), les possibilités d'hébergement et les services existants (guidage, ...) serait un outil extrêmement utile pour que les touristes puissent organiser leur séjour dans la région de Saint Augustin. Cela leur permettrait même de choisir un circuit à faire et donc d'élaborer un planning complet de leur séjour.

d/ Des exigences quant à des prestations touristiques gérées par la communauté

Toute prestation touristique doit respecter des critères d'hygiène et de propreté. Ainsi, les communautés ne doivent pas négliger l'hygiène en matière de restauration. Il en est de même pour les toilettes. Les touristes mettent le propreté des toilettes dans leurs exigences prioritaires. Il est primordial que celles-ci soient confectionnées et que quelqu'un se charge régulièrement du nettoyage. Une petite case en bois ou en roseau avec un trou et une fosse septique nettoyée régulièrement fait parfaitement l'affaire. Enfin, un lieu pour la douche est indispensable. De telles douches peuvent être confectionnées en toute simplicité et pour peu de frais sous forme de petite case de un mètre à 1.5m de côté et dont l'entretien peut être confié à une personne munie d'outils comme le sceau.

B/ Les attentes pour une mise en œuvre efficace et efficiente de projet

a/ Appui aux initiatives locales dont la conception vient des communautés de base

Comme dans d'autre région de l'île, le monde rural vit dans la pauvreté totale. Les moyens tant au niveau des infrastructures sociales et économiques qu'au niveau intellectuel ne sont pas disponibles pour ne pas dire inexistantes chez les paysans. Les faits constatés sur place prouvent que le développement reste hypothétique pour la population du coin. Mais, l'initiative locale et les ressources naturelles qui constituent un capital pour l'intérêt commun de la population. Les principaux facteurs de blocage du développement de la zone sont de trois types à savoir : l'état de route, l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures sociales, et l'absence de leaders dynamiques. Les attentes locales reposent donc principalement sur ces facteurs.

b/ Augmentation du nombre des visiteurs définie selon des analyses préalablement menées

Jusqu'à présent, le nombre de visiteurs ne connaît aucune évolution. La raison est toute simple, les touristes qui débarquent à Toliara ne sont pas informés sur l'existence de cette petite merveille non loin du centre urbain. Aussi, les opérateurs qui connaissent la zone n'osent ils plus proposer à leurs clients la visite du site, vu les

différentes difficultés d'accès et l'absence d'un minimum d'infrastructures sur place. Pour y remédier et en vue de promouvoir l'écotourisme dans la région, l'intégration et la contribution effective des opérateurs touristiques locaux ou d'ailleurs dans le processus de mise en place et d'amélioration de telles activités sur tout le plan et en particulier l'activité touristique villageoise s'avère nécessaire. La création et la formalisation d'une structure incluant toutes les parties prenantes font partie des moyens pour atteindre notre objectif

c/ Promotion des activités secondaires ou connexes comme support de la politique économique

La commune possède une richesse non négligeable en matière de ressources naturelles et humaines, mais lesquelles sont actuellement sous-valorisées. Des propositions diverses et des débuts d'actions menées par des développeurs reconnus dans la région sur la promotion des activités liés à l'écotourisme sont déjà lancés. Un des projets d'appui pour la promotion des activités connexes liées à l'écotourisme s'avère ainsi nécessaire comme :

- l'installation d'une maison d'exposition artisanale (broderie,..) dans le but d'exhiber aux touristes les spécificités locales, d'une part, et de stimuler chez les jeunes et les femmes le goût de la pratique artisanale et l'esprit d'initiative et de recherche ; d'autre part.

C/ Présentation des propositions sur l'amélioration du système d'exploitation rationnelle du site et de ses environs

a/ Mise en place de structure de gestion répondant aux réalités objectives locales

Nous sommes ici en présence des communautés locales dynamiques et organisées, liées par des *dina* (convention sociale), pour gérer de manière rationnelle l'environnement et les ressources marines et côtières. C'est là, un des intérêts de la gestion communautaire qui y a été développée, car cette convention sociale traduit une forme d'appropriation des actions menées de manière consensuelle par les membres de la communauté locale réunie au sein de l'association FIMIMANO.

La FIMIMANO est une plateforme d'appui technique, d'animation et de coordination. La démarche de cette plateforme devenue une association formelle depuis 2001, est basée sur la concertation entre les acteurs locaux, incluant les autorités locales, les pêcheurs, le secteur privé et autres parties prenantes, telles que les associations locales.

Cette association est le principal interlocuteur du projet en matière de planification, et de gestion de l'écotourisme communautaire dans l'îlot de Nosy Ve et de son récif annulaire. Elle est composée de 24 membres issus des trois communes : Anakao, Soalara, Saint Augustin. Le programme est à caractère intercommunal.

b/ Présentation du mode de gestion communautaire concerté et auquel les parties prenantes adhèrent volontairement

Le mode de gestion appliqué à l'exploitation du site est du type communautaire, c'est-à-dire que les communautés de bases assureront la présence et la pérennité de la beauté du site. Cette mission part de la volonté de prendre et de comprendre toutes propositions d'amélioration de l'exploitation du site non seulement dans le domaine de l'écotourisme mais aussi au développement de la région tout entière. La coordination des activités liées à ce développement est sous la responsabilité directe du comité de gestion du

site.

c/ Rôle et attribution du comité de gestion définis selon les exigences identifiées

La composition du comité de gestion se traduit de la manière suivante:

- représentants du VOI sur proposition des organisations sur place
- représentants des collectivités décentralisées notamment les communes
- représentants des opérateurs touristiques et de développement ainsi que de l'administration

Les rôles et attributions du comité de gestion sont définis à travers les points ci-après :

- Assurer le bon déroulement et la coordination de toutes interventions dans la commune
- Régler les conflits internes et externes
- Initier et coordonner les activités et projets menés par les développeurs
- Organiser des réunions périodiques
- Gestion des sites
- Protection de la forêt et des animaux sauvages
- Education de la population locale ainsi que des touristes pour qu'ils prennent connaissance de la relation entre la nature et son environnement
- Conservation de ce site pour en faire un facteur de développement et de génération de revenus pour les ménages ainsi que pour la région.

En un mot, ce comité joue le rôle de « leadership » dans la région.

D/ Les activités à entreprendre

❖ Sur l'aménagement des sites :

Les sites qui se trouvent à Saint Augustin forment un endroit paisible, et plein de charme .La conservation de cette authenticité du site à l'état naturel pourra garantir la pérennisation et l'exploitation. Mais cette conservation n'est pas totale et n'exclut pas la mise en place de quelques infrastructures légères adaptées au tourisme comme la mise en place des petits bacs à ordures, la construction d'un WC public, la mise en place des panneaux de signalisation...Tous ces travaux d'aménagement contribuent à assurer un minimum de confort.

❖ Sur l'organisation sociale :

L'organisation sociale déjà en place ne doit pas être exclue suite aux nouvelles perspectives, mais pour avoir une efficacité sur la promotion de l'écotourisme, cette association traditionnelle reste seulement en tant que superviseur et coordonnateur des différentes sous associations nouvellement créées. Dans cette optique, nous proposons donc de mettre en place des associations de femmes, de jeunes et éventuellement de guides. Ces associations assureront en particulier deux missions importantes, outre leurs propres activités, à savoir la sécurité des touristes et la propreté du site. Et ce au terme d'un programme de formation.

L'appui aux collectivités de création et de gestion des infrastructures d'accueil ainsi que la confection des matériels traditionnels de transport des touristes surplace comme les charrettes aménagées, s'avèrent nécessaires.

❖ Sur la vente des produits :

Une stratégie en matière de vente doit être bien élaborée au niveau de tout projet touristique .En effet, une bonne politique de vente a un impact considérable sur l'affluence des touristes d'une part et sur la gestion des sites qu'ils auront à visiter d'autres part .Aussi, tout projet aura-t-il à veiller sur les aspect ci-après et à les prendre en considération :

. Le marketing : quelle stratégie adopter ? Comment définir les prix et quels en sont les paramètres à considérer ?

. Le public cible : nationaux, internationaux, professionnels, simples touristes, autres entités.... ?

. Les stratégies touristiques liées au développement commercial du projet :

Elles peuvent se décliner à travers les créations éventuelles de nouveaux circuits à l'intérieur des sites et mise en place des infrastructures touristiques (choix du lieu de campement, nature du wc , bivouac , hôtels d'accueil , collaboration avec les agences de voyages)

. L'harmonie entre la capacité de charge des sites à visiter et la portée commerciale du marketing développé. Ce qui revient à étudier la question de savoir :

Comment harmoniser l'écotourisme avec le développement local ?

Sur cette question, il est impératif de définir un « seuil » pour la fréquentation touristique des sites à visiter. En d'autres termes , il faut éviter de se soucier seulement des rentrées d'argent liées à l'écotourisme mais aussi et surtout,il est primordial de penser à la synergie entre développement- affluence touristique et conservation des ressources des sites .Ce seuil correspond au « nombre minimum (et / ou fréquence minimale de visites) de touristes permettant au projet de vivre au delà de son minimal vital financier sans détruire les ressources , tout en contribuant au développement économique et social de la communauté locale.

a/ Stratégie marketing obéissant à un planning bien conçu

La démarche marketing adoptée vise à trouver un positionnement valorisant qui :

- Personnalise et donne une identité pour la destination
- Différencie le site par rapport aux autres destinations touristiques existantes.

La qualité des attractions constitue une des principales motivations qui incitent les touristes dans le choix des destinations.

Il faut reconnaître que Saint Augustin est inconnu ou plutôt mal connu jusqu'à ce jour et n'a pas encore de positionnement clair dans l'esprit des touristes. Par conséquent, ces derniers peuvent rencontrer des difficultés à l'évaluer, et à le comparer par rapport aux produits concurrents.

Pour ce faire, les éléments suivants seront valorisés.

- l'attrait de la destination: une campagne d'information pour faire mettre en valeur les potentialités de la Région serait de mise :

- la gestion de la destination: des efforts en matière marketing surtout en matière de distribution et de la Communication devrait être déployés en vue d'attirer les touristes potentiels;

- l'organisation de la destination: il s'agit ici de la capacité d'organisation pour assurer l'accueil dans les bonnes conditions; des surplus de touristes.

- l'information sur la destination: Etant donné l'enclavement de la région, la préoccupation doit être axée sur le renforcement du réseau de renseignements internes et externes à la région

- l'efficacité de la destination: la disponibilité et l'offre en terme de produits (circuits, établissements d'hébergement) dans la commune de Saint Augustin devraient connaître une amélioration.

L'objectif est de faire en sorte à ce que Saint Augustin soit une destination à part entière pouvant concurrencer les autres destinations de Madagascar.

b/ Sensibilisation et éducation environnementale, outil permanent de promotion de l'écotourisme

Selon une définition convenue en 1992 par le PNUD, l'UNESCO et l'OCDE (Paris), l'éducation environnementale est un processus permanent grâce auquel, les individus prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, les expériences ainsi que la détermination qui leur permettront d'agir individuellement et collectivement pour résoudre les problèmes environnementaux présents et futurs(...) et pour satisfaire leurs besoins sans compromettre ceux des générations futures.

L'éducation environnementale est effectivement reconnue comme un moyen qui pourrait pérenniser les actions environnementales déployées dans la zone ; elle est également la traduction d'un renforcement de capacité des acteurs dans la gestion des ressources. Ce renforcement de capacité est vivement sollicité par la communauté locale et est inscrit dans leur PCD et dans leur plan de Gestion Intégrée de la Zone Côtière.

Compte tenu des réalités observées sur le terrain et notamment des recommandations énoncées dans les documents de planification de développement de la zone, les principaux facteurs qui accentuent la mauvaise gestion des ressources naturelles résultent soit d'une méconnaissance même par la population de l'importance de la conservation des ressources naturelles et des réglementations en vigueur, soit du fait qu'elle est liée à la faiblesse extrême du niveau de vie des communautés de pêcheurs

Ces communautés locales ont des connaissances empiriques des milieux et des espèces, mais les problèmes sont qu'elles évoluent presque en vase clos. Des mesures de gestion sont prises à d'autres niveaux qui font que l'objectif de cette éducation environnementale est multiple. Il s'agit de conscientiser et de former les communautés locales sur un nombre important de paramètres dont voici quelques uns :

- Les enjeux de préservation et gestion rationnelle face à la dégradation alarmante des milieux et des ressources naturelles. Cette dégradation est liée aux diverses actions anthropiques de plus en plus importantes, empêchant la régénération des ressources naturelles et entraînant leur disparition. Mais il existe également un autre phénomène plus nouveau : les changements climatiques et leurs impacts sur les écosystèmes.
- la connaissance et le statut légal des espèces. Plusieurs espèces prélevées par les communautés locales sont menacées.
- les modes et moyens de protection, l'approche participative de la gestion des sites ciblée par

l'écotourisme communautaire

- Les enjeux de la gestion rationnelle des ressources naturelles :
 - o Les modes de gestion participative
 - o Les techniques de gestion durable
 - o La gestion des sites éco touristiques

Ces formations s'adressent en premier lieu aux communautés et autorités locales réunies au sein de la FIMIMANO et à la commune de Saint Augustin. Sont aussi concernés les Associations des pêcheurs, association des femmes, ainsi que les guides.

Section II : Analyse des atouts et défis de l'écotourisme communautaire

L'homme n'est pas un être abstrait mais un individu vivant au sein d'un environnement, qu'il convient de sauvegarder, de protéger et de promouvoir. De même si l'homme est reconnu comme le principal facteur de dégradation, ses motivations sont multiples. Ce qu'on peut à priori dire, c'est que les motivations sont essentiellement basées sur des considérations économiques et sociologiques, auxquelles s'ajoutent des facteurs d'ordre historique, culturel et politique.

A\ Analyse des atouts (forces et opportunités)

L'écotourisme comme moyen d'incitation à la gestion rationnelle des ressources naturelles

L'écotourisme communautaire sert de support à la préservation des ressources naturelles. Il est donc important qu'il contribue, d'une manière durable, à l'amélioration des conditions de vie de la population locale. Il constitue un moyen d'incitation de la communauté afin qu'elle soit motivée pour s'impliquer activement et d'une manière durable dans la gestion rationnelle des ressources naturelles (Manuel pour la mise en place de l'écotourisme communautaire quelques expériences de gestion locale Avril 2004 p :9).

Selon ses caractéristiques propres, l'écotourisme devrait s'accompagner de retombées positives sur l'environnement naturel et socio culturel. Dans ces conditions, la mesure des coûts et des avantages économiques, écologiques et sociaux de l'écotourisme est différente de celle du tourisme traditionnel ou de masse. Les ratios de rentabilité économique doivent être appréciés dans un contexte différent qui évalue les retombées de l'activité financière mais surtout en terme d'impact sur le revenu, l'activité et les conditions sociales des populations locales (OMT et PNUD, 2002, p :69)

a/ Les effets sur l'environnement à court, moyen, et à long termes

Dans ce domaine, l'on peut citer deux éléments importants à savoir :

- Avantages directs :

Mise en valeur non- extractive de la biodiversité (récifs, mangroves, forêts) dans la zone.

Promotion de la conservation de certaines espèces (tortues marines, dauphins, baleines).

Possibilité de participation active des écotouristes à la mise en valeur de l'habitat

Stimulation de la protection de l'environnement de façon formelle et informelle

- Avantages indirects :

Ils se présentent comme suit :

La présence de l'écotourisme favorise un engagement accru envers un environnement sain

Des espaces protégés par l'écotourisme génèrent divers avantages environnementaux

b/Les effets économiques

Ils se traduisent sous divers aspects et se manifestent de deux manières :

- Avantage direct :

Cette activité possède un potentiel pour améliorer l'économie à l'échelle locale et communautaire. La création d'emploi pour les gens des communautés est souvent mentionnée et sert généralement d'indicateur de base. Dans tout projet écotouristique, les retombées économiques peuvent avoir, probablement, une importance toute particulière pour les populations locales dans une perspective à long terme.

Fort potentiel de liens avec d'autres secteurs de l'économie locale

Apport de devises et revenus fiscaux

- Avantages indirects :

Diversification des activités

Motivation à sortir du sous-développement

Propension des écotouristes à fréquenter des attractions culturelles et patrimoniales comme « compléments »

Avantages économiques d'une utilisation durable des aires protégées et des phénomènes naturels

c/Les effets socioculturels

Ceux-ci constituent également une source potentielle d'apports positifs aussi bien pour les communautés locales que pour les visiteurs étrangers

- Avantages directs :

Les richesses culturelles locales et l'enthousiasme des populations locales sont des éléments valorisables pour l'écotourisme

Accessibilité de l'écotourisme à un large éventail de la population

Éléments esthétiques ou spirituels des expériences

Meilleure connaissance mutuelle des cultures

- Avantages indirects :

Embellissement des villages

Favorise la sensibilisation à l'environnement auprès des écotouristes et de la population locale

B\ Analyse des défis (Faiblesses et menaces)

Les dernières décennies ont vu s'opérer une baisse continue de la qualité de l'environnement, ainsi qu'une régression quantitative des formations naturelles, en particulier de l'habitat d'une grande partie de la faune et de la flore qui ont toujours donné à l'île son caractère unique.

a/ Les effets sur l'environnement, base de la formulation d'une stratégie corrigée

Le tourisme est souvent perçu comme responsable de la dégradation du milieu naturel, du moins en partie. Toutefois, en terme d'environnement, l'écotourisme constitue une célébration et une appréciation de la nature dans la mesure où il ne devrait pas causer les dégradations souvent associées avec le conventionnel tourisme de masse. Ainsi, la mesure des impacts écologiques des projets touristiques constitue un des enjeux majeurs de l'écotourisme :

- selon ses Coûts directs :

Danger que la capacité de charge de l'environnement soit dépassée accidentellement dû :

- o Au rythme de croissance rapide
- o Aux difficultés à identifier, à mesurer et à contrôler les effets sur une longue période

- Coûts indirects :

Les régions fragiles peuvent être exposées à des formes de tourisme moins envahissant.

Peut avoir une tendance à donner une valeur financière à la nature, attractivité

b/ Les effets économiques

- Coûts directs :

L'état déplorable des infrastructures de transport et l'insuffisance des services existants ne font qu'accentuer l'enclavement des sites potentiels.

L'absence des infrastructures de viabilisation (électricité, eau, téléphone...) constitue un frein pour le tourisme/Écotourisme.

Comme partout ailleurs, l'absence de politique d'aménagement territorial détruit l'image touristique

Coût de démarrage (établissement d'aires protégées, infrastructure...)

Dépenses permanentes (entretien, promotion, salaires...)

- Coûts indirects :

Incertitude des revenus due à la nature in situ de la consommation

Perte de revenus due à des importations, de la participation des étrangers ou non locaux, etc ...

Coûts de substitution

Cultures endommagées par la faune

Le développement de l'écotourisme utilise les infrastructures de développement comme tous les autres secteurs économiques. Si par exemple, l'eau potable, fait défaut dans les régions très reculées, comme ce qui est le cas dans beaucoup d'endroits, c'est déjà un point négatif pour le tourisme.

Par ailleurs, au cours du développement de l'écotourisme communautaire, quand le site commence à être connu, il draine souvent des investisseurs, d'autres touristes, mais aussi de nouveaux migrants.

Le développement de l'activité et la venue d'investisseurs sont en effet, une porte ouverte aux spéculations foncières, pouvant aboutir à la disparition même du terroir villageois

c/ Les effets socioculturels

- Coûts directs :

Dérangement des systèmes de valeur culturelle

Orientation des jeunes femmes vers la prostitution

Exploitation sexuelle (parfois des mineurs)

Erosion du contrôle local (spécialistes étrangers, immigration de personnes à la recherche d'emploi)

Le degré d'enclavement de la communauté fait que les contacts et échanges avec le monde extérieurs à sa culture restent limités. Les moyens de communication représentent un handicap important pour le développement de l'écotourisme d'une manière générale, or cette activité a besoin d'être sécurisée.

- Coûts indirects :

Ressentiment possible de la population locale

Opposition des touristes à certains aspects de la culture locale (chasse, agriculture sur brûlis ...)

La venue massive de personnes de l'extérieur renverse le rapport migrants/ communauté locale, aboutissant souvent à un dérangement voire une perte de système de valeurs traditionnelles parfois aux dépens de la cohésion sociale. Dans certains cas, il existe un choc de culture, les cultures étrangères sont mal perçues

Section III : Analyse de la viabilité de la mise en place de l'écotourisme communautaire

A/Répartition équitable de bénéfice

L'écotourisme communautaire devra permettre d'améliorer les conditions de vie des populations de la zone côtière, par la mise en place d'un système de partage des bénéfices issus de cette activité. La situation d'urgence pour la mise en place de modes de gestion durables des ressources naturelles se combine à l'extrême pauvreté de cette partie de Madagascar. Ces conditions placent Madagascar comme un pays dans lequel l'écotourisme, apparaît comme un outil intéressant d'appui à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie de la population qui gèrent les ressources, par l'intermédiaire des revenus tirés du développement de l'écotourisme communautaire. Pour le cas de la commune d'Anakao, voisine de Saint Augustin, on a pu enregistrer les données suivantes au sein de l'association concernant l'identification des ressources possibles et les charges. La nature, le caractère et les types de ressources ont été respectivement issus de la cotisation des membres, des recettes d'exploitation liées aux sites et aux activités et services monétaires, des aides publiques et subventions, PSDR, FID, de la participation privée, sponsoring monétaire, des mises à disposition de personnel (comme l'intervention de SAGE par exemple), d'équipements, d'outillages non monétaires et du bénévolat personnel non monétaire. Quant aux charges, elles ont été fournies par les dépenses d'exploitation liées aux prestations fournies, administrations, fournitures, personnel monétaire, aménagement, valorisation site, investissements, gros œuvre, entretien monétaire et non monétaire, nouveaux équipements, développement de l'opération monétaire et non monétaire.

En somme, une gestion communautaire et durable des ressources naturelles doit assurer l'augmentation des revenus des communautés, un élément clé dans le processus de lutte contre la pauvreté notamment en milieu rural, avec le minimum d'irréversibilité.

Compte tenu du fait qu'on a pas pu collecter des informations fiables sur le nombre des visiteurs au sein de la commune de Saint Augustin, faute de données disponibles, nous allons prendre comme exemple les résultats des 5 dernières années de la commune la plus proche de Saint Augustin pour illustrer la réalité existante en matière d'écotourisme. Il s'agit de la commune rurale d'Anakao (Nosy ve). Ainsi , pour cette commune, le nombre des visiteurs des sites dans la commune d'Anakao passe de 380(en 2003) à 930 (en 2005).Cependant, durant cette période, une diminution du nombre des visiteurs a été observé de 226 (en 2002) à 322(en 2003) à cause de la crise qui a prévalu dans le pays en 2002 .L'activité promue par l'association est la visite de l'île de Nosy- ve essentiellement par les touristes venant à Anakao. Nous avons donc retenu les droits de visite comme source de bénéfices directement captés par la FIMIMANO. Le bénéfice se calcule simplement, par la multiplication de ce droit de visite (2000 Ar par personne) par le nombre de touristes visitant l'île. Cette information est disponible auprès de l'association qui inscrit sur un registre les visites annuelles. On constate aussi que le nombre des visiteurs nationaux est toujours supérieur à celui des étrangers. Cela reflète encore la faiblesse au marketing au niveau des produits touristiques ; la recette de la COBA s'accroît de 860.450 Ariary en (2001) à 4.518.600 Ariary en (2005) ; et la recette cumulée pour la communauté locale de 2001 à octobre 2005 s'élève à 10.786.400 Ariary. Ainsi, on a déjà enregistré un effet positif de la gestion communautaire. Ceci signifie que, sur la base des données collectées, les dispositifs de gestion décentralisée dégagent de forts bénéfices au niveau local.

En général, les taxes de passage prélever auprès des touristes visitant la région constituent des fonds générés qui vont directement dans les caisses des associations gestionnaires des ressources naturelles. Il appartient, ensuite, aux associations composées par les communautés locales de décider de l'utilisation des fonds. Et d'une manière générale, ils sont utilisés pour la confection de routes, d'infrastructures à usage communautaire. Pour le cas de Anakao, le droit de visite est fixé à 2000 Ar par visite depuis 2003, et le rythme de visite du site est estimé à 950 visiteurs par an .Ce coût peut aussi être pratiqué pour le cas de Saint Augustin pendant ces deux premières années de démarrage ; et ce qui pourrait facilement atteindre le millier après trois ans de fonctionnement du projet. La recette serait alors évaluée à environ 2000000Ar par an.

La source de revenus provient aussi de la vente de biens et services locaux. Les hôtels achètent une partie de leur approvisionnement en nourriture dans les villages.

Les touristes font appel aux services de piroguiers ou de charretiers pour des excursions. Une dizaine de piroguiers se seraient ainsi spécialisés dans le transport des touristes jusqu'à la commune voisine (Anakao) ou (Fonkotany : Sarodrano, ankilibe....) au prix de 25000 fmg par voyage.

A cause de l'insuffisance des infrastructures hôtelières, l'association pourrait prévoir une sorte d'hébergement local : camping, cases d'accueil et bungalows, et faire payer 2000 à 4000 Ar par tente et par nuit pour un camping aménagé ; et 5000 à 8000 Ar ar case et par nuit pour une case de style traditionnel et environnemental dotée d'un minimum de confort).

La restauration pourrait être assurée par ses produits frais sur place (légumes, volaille, pêche...), avec un prix minimal de 3000Ar le plat du jour.

L'emploi de salariés originaires des villages d'accueil apparaît logiquement comme l'une des modalités principales de redistribution des recettes.

B/ Etude d'impacts sur les différents acteurs présents dans la commune

a/ la commune en tant que structure décentralisée opérant de manière effective pour le développement

Madagascar, au cours de ces dernières décennies, s'est engagée dans la voie du développement durable, dans un contexte de la décentralisation qui permet aux acteurs locaux de prendre part au développement

La commune doit avoir une bonne organisation sur la vente et le contrôle de tickets d'entrées dans les sites et s'assurer des retombées effectives, en terme de micro projets, au niveau des populations riveraines (ristournes). La commune peut bénéficier du ¼ des droits d'entrée, soit 500 Ar par ticket. L'identification d'autres recettes additionnelles basées sur la valorisation de l'écotourisme n'est pas à exclure de la stratégie de la commune.

b/ Réduction de la pauvreté, finalité des actions programmées

La situation d'urgence pour la mise en place du mode de gestion durable des ressources naturelles est liée à la pauvreté des communautés locales du pays. Le développement de l'écotourisme impliquant directement toutes les parties prenantes est une activité intéressante répondant non seulement aux besoins de gestion durable des ressources naturelles mais aussi à l'amélioration des revenus de la population qui gère ces ressources.

Les fonds générés vont directement dans les caisses de l'association FIMIMANO. De mars 2005 à ce jour, il y a environ 20 000 000 Fmg dans les caisses de l'association pour le cas de Nosy ve (Anakao). L'utilisation de ces revenus dépend de la décision de l'assemblée générale de cette association. Par ailleurs, ces fonds peuvent contribuer à l'entretien des sites touristiques, et financer des petits projets communautaires selon les besoins identifiés. L'association contribue aussi aux événements socioculturels dans la zone, à l'amélioration du site à travers des activités de reboisement et l'aménagement du circuit touristique.

Les retombées sont palpables : Partage équitable de bénéfices, préservation des ressources halieutiques contre les exploitants extérieurs (outsiders), récifs coralliens préservés: attrait touristique+santé de la biodiversité+augmentation revenus

c/ Impact sur la biodiversité devant faire l'objet d'une analyse pour aboutir à une véritable préservation du patrimoine environnemental

L'initiative d'écotourisme communautaire constitue un cas concret où la composante tourisme sert d'appui au développement et à la gestion locale des ressources naturelles. Cette initiative à gestion participative est une nouvelle filière de valorisation des ressources naturelles. Elle tend à réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement naturel et humain. En effet, d'une part, un code de conduite a été élaboré et doit être respecté par les touristes. D'autre part, l'image naturelle du site est conservée même si des aménagements sont à réaliser. Par ailleurs, l'écotourisme communautaire cherche à optimiser les retombées économiques au niveau local dans une perspective de développement.

CONCLUSION

L'écotourisme dans le littoral sud de Toliara en général, et aux environs de la commune de Saint Augustin en particulier, confrontés aux défis du développement durable, est considéré comme un moyen privilégié pour concilier les nécessités du développement local, avec la conservation des écosystèmes et de la biodiversité dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. L'écotourisme encourage les acteurs locaux à modifier leurs activités dans le sens de la durabilité, à privilégier les objectifs à long terme sur les urgences immédiates et ponctuelles. Le processus que nous avons qualifié de « modèle vertueux » de l'écotourisme, a été évalué à la lumière de l'exemple de la commune de Anakao. L'action collective locale, telle qu'elle se manifeste au sein des associations, semble l'un des moyens indispensables pour influencer les attitudes et les comportements. L'action collective comme base d'un modèle vertueux ne semble cependant envisageable, à la lumière de nos exemples, qu'à partir d'une situation initiale où existe une réelle marge de choix pour les acteurs locaux.

Dans les pays à fort potentiel écotouristique comme Madagascar, où l'Etat et les bailleurs de fonds prônent une croissance rapide de l'écotourisme, il faudra veiller au respect de cette condition d'appropriation locale des enjeux, des contraintes et des bénéfices de cette activité

La situation d'urgence pour la mise en place de modes de gestion durables des ressources naturelles se combine à l'extrême pauvreté de cette partie de Madagascar. Ces conditions placent Madagascar comme un pays dans lequel l'écotourisme, et en particulier l'implication directe des communautés locales dans la gestion de ces activités, apparaît comme un outil intéressant d'appui à la gestion durable des ressources naturelles et à l'amélioration des conditions de vie de la population qui gèrent les ressources, par l'intermédiaire des revenus tirés du développement de l'écotourisme communautaire.. La Gestion du droit traditionnel, la gestion des sites en vue de le transformer en un site touristique, la conservation de ce site pour en faire un facteur de développement et de génération de revenus pour les ménages ainsi que pour la région est l'objectif qu'on devrait atteindre pour ce projet.

Le projet d'écotourisme communautaire est la traduction locale du développement durable qui se reflètera à travers une valorisation et une gestion rationnelle des potentiels de la zone (touristiques, culturelles économiques et sociales etc...). C'est là une forme de valorisation qui devra permettre de conserver les écosystèmes et les ressources de la biodiversité.

La participation des populations locales fait l'originalité de cet écotourisme qui devra contribuer à un véritable développement local et avoir des retombées sur l'amélioration de leurs conditions de vie.

Cette participation devra se traduire par une offre de service effectué par les villageois eux mêmes (mise en place et/ou renforcement des pistes, guidage, restauration, hébergement ...) ce qui permettra aux touristes de s'imprégner, ne serait ce que momentanément de couleur locales.

Comme il a été énoncé dans l'introduction, Madagascar a opté pour un développement du tourisme comme une des principales sources de devises, ce présent mémoire spécifie que le développement touristique constitue un levier important pour :

- apporter une contribution aussi large que possible à l'équilibre entre intérêt- socio- économique et

environnemental,

- Valoriser les ressources touristiques, tout en préservant l'environnement naturel et les valeurs socioculturelles.

- Favoriser la création d'emplois et améliorer la distribution des revenus,
- Stimuler les activités productives et des services,
- Réduire les inégalités entre sites touristiques de la région du sud – ouest.

Dans le contexte du développement au service de la conservation, ce document place le développement de l'écotourisme lié au transfert de gestion dans des perspectives très dynamiques, ainsi, il devrait y avoir une coordination entre opérateurs privés, la FIMIMAMO, et la COBA qui puisse garantir la pérennisation de l'activité, tant sur le plan financier que sur le plan communautaire. Le renforcement des capacités en matière de gouvernance locale sera un moteur pour la réussite de toutes activités à entreprendre. La région recèle d'énormes potentialités écotouristiques, que ce soit par sa richesse exceptionnelle en biodiversité, avec des éléments propres à cette région et beaucoup d'espèces endémiques, mais également par des sites et paysages extraordinaires aussi bien dans le domaine terrestre que dans le milieu marin. Saint Augustin est avant tout un site écotouristique présentant des intérêts indéniables, et compte parmi les plus attractifs, aussi, les opérateurs ont-ils plutôt tendance à s'installer à proximité des villages (cas d'Anakao). Ainsi, la mise en place d'un écotourisme écologique confortera cette tendance en fournissant un cadre plus organisé, tout en réduisant les propensions à l'usage destructeur des ressources naturelles.

Pour maintenir une dynamique de gestion et de préservation de l'environnement qui puisse réellement s'adapter à cette localité, les activités relatives au développement de l'écotourisme seront conduites le plus régulièrement possibles sous forme de concertation et d'échange. Cela permettra aux membres de FIMIMAMO et au gestionnaire des sites de suivre les activités dans la zone et les résultats consécutifs aux travaux de valorisation et la mise en place des nouvelles activités génératrices de revenus. Ces informations seront partagées et échangées par la suite aux organismes et programmes de conservation de sites littoraux.

Les gestionnaires organiseront des séances destinées aux COBA pour faire connaître les enjeux qui ont conduit aux travaux de valorisation des sites, l'importance de ce dernier dans l'amélioration des conditions de vie de la population locale, et le devoir de chaque citoyen envers l'écotourisme et l'environnement.

L'écotourisme représente un cas particulier d'utilisation touristique de l'espace, il utilise le milieu naturel comme matière première touristique ; c'est un tourisme associé à des soucis écologiques. Le produit observé (faune, flore, paysage ou site) devient espace touristique (consommé). Quelles sont les particularités de l'écotourisme dans le sud-ouest en général, et dans la commune de Saint Augustin en particulier par rapport aux autres types de tourisme ?

- d'abord souci de découvrir.
- Ensuite d'admirer
- Enfin de respecter

Car découvrir et admirer les spécificités scientifiques, l'endémicité et la beauté de la faune, de la flore, du paysage ou des sites incitent au respect de l'environnement. Saint Augustin se distingue aussi des autres régions

et types de tourisms par sa fragilité. Il existe donc des règles et des normes à respecter pour une valorisation des potentialités écotouristiques de la commune de Saint Augustin, objet de ce mémoire. En effet, d'une part, un code de conduite doit être élaboré et respecté par les touristes en visite sur les sites. D'autre part, l'image naturelle du site est conservée même si des aménagements seront réalisés. Ainsi l'écotourisme communautaire est préconisé pour préserver ces « produits » et les sauvegarder.

Même si l'initiative des communautés locales date de l'année 2000, elle détient tous les principaux éléments qui pourront garantir sa durabilité. On peut l'apprécier à travers leur capacité à s'organiser en vue de l'émergence des associations des femmes, des filles et des garçons et qui ont la reconnaissance légitime des notables, l'acceptation des communautés locales de collaborer avec tout intervenant qui accepte de les aider à améliorer leurs conditions de vie . La manifestation d'intérêt à contribuer à la mise en place des infrastructures, pour le développement de la filière écotourisme, et l'expression des besoins en formation (guidage touristique, artisanat...), pouvant les aider à mieux assumer l'écotourisme communautaire. Ensuite, le transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés de base, régi par la loi n° 96 025 du 30 septembre 1996 et ses textes d'application, constitue une garantie et sécurise les communautés locales, dans la mesure où les actions et projets dont elles ont bénéficié font l'objet d'une appropriation de leur part. En outre, l'existence d'une génération de revenus, a favorisé une prise de conscience de la nécessité de pérenniser les ressources naturelles. Les sites détiennent une richesse naturelle qui sera préservée grâce à la gestion rationnelle des ressources entreprise par les communautés. Elle comporte également une flore et une faune très variées qui sont pour la plupart endémiques et qui valorisent l'identité du site.

L'initiative des communautés locales constitue indiscutablement un levier intéressant, dans la mesure où plusieurs intervenants contribuent au développement de la commune. La coopération correcte et efficace exige cependant la mise en œuvre d'un contrat de partenariat entre les organismes et les communautés locales. Les politiques de protection du capital écologique et de développement local, pour être couronnées de succès, requièrent en effet l'instauration de relations négociées que doivent respecter toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de mise en place réussie d'un projet écotouristique communautaire.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1	: Cadre logique
Annexe 2	: Plan d'action
Annexe 3	: Budget estimatif
Annexe 4	: Carte de la localisation de la zone d'étude
Annexe 5	: Carte d'occupation du sol
Annexe 6	: Quelques potentialités touristiques de la zone d'étude
Annexe 7	: Les espèces marines
Annexe 8	: Fiche d'enquête
Annexe 9	: Les infrastructures hôtelières de la commune de Saint Augustin
Annexe 10	: Analyse de la problématique environnementale et de la conservation de la biodiversité
Annexe 11	: Les principes de bonne gouvernance
Annexe 12	: Règlement interne de l'association FIMIMANO

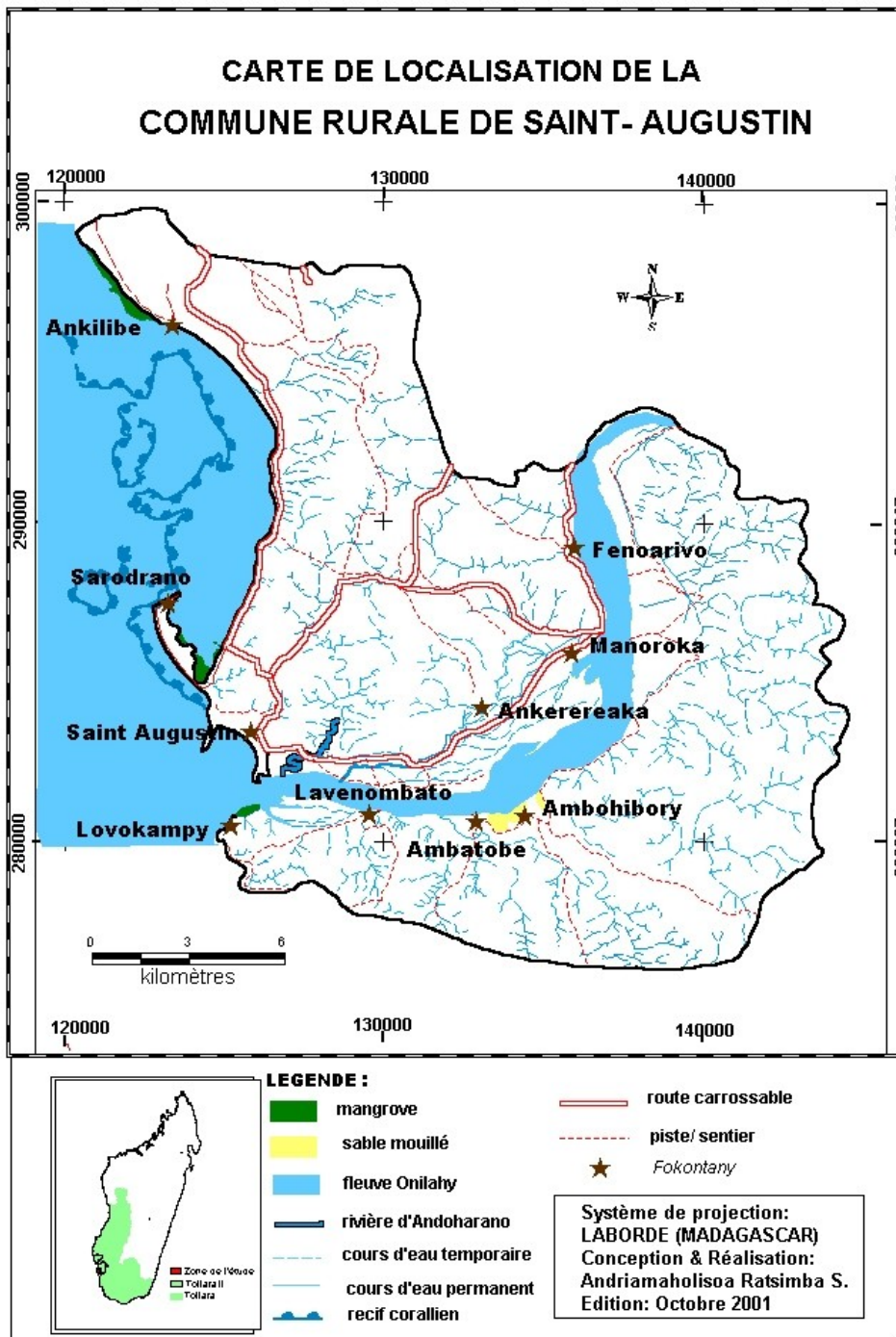
Logique d'intervention	I.O.V	SDV	HYPOTHESE
<p>Objectifs globaux: La conservation de la biodiversité et le développement local, à travers une utilisation durable des ressources naturelles a été rendue possible et est devenue une réalité</p>	<p>A partir de 2008, l'état de la biodiversité de la commune de Saint Augutin sera amélioré, la population s'étant engagé dans les actions de conservation du site et les revenus des communautés devront connaître une amélioration</p>	<p>Rapport Annuel</p>	<p>Bonne gouvernance et données suffisantes</p>
<p>Objectifs spécifiques: OS1: Développement de l'écotourisme de la commune de SA, impliquant tous les acteurs est assuré</p>	<p>D'ici 2008, 80% des acteurs auront acquis une connaissance et compréhension des droits et responsabilités dans la mise en œuvre des actions de conservation et auront pris part dans les différentes phases de valorisation des ressources naturelles</p>	<p>Diagnostic des communautés locales</p>	<p>Eradication du phénomène de refus du changement</p>
<p>OS2: Une stratégie pour une gestion améliorée des RN en harmonie avec le développement durable de l'île est mise en œuvre de manière effective</p>	<p>1 Schéma d'aménagement et de gestion améliorée des ressources naturelles avec ses instruments d'application (Dina...) disponible et exploitable</p>	<p>Enquêtes, Statistiques</p>	<p>Obtention et disponibilité de financement nécessaire</p>
<p>OS3: Intégrer les communautés locales vivant dans les environs, dans les activités de gestion, pour leur permettre de bénéficier les activités de l'écotourisme</p>	<p>D'ici 2009, 90% des communautés locales s'engagent dans les activités de gestion et conservation des ressources naturelles pour leur permettre d'améliorer leur revenus</p>	<p>Nombre des participations aux différentes réunions de négociations</p>	<p>Partage équitable des retombées et harmonie sociale</p>
<p>OS4: Gérer des revenus qui seront destinés à la conservation des sites, ainsi qu'à l'amélioration du bien être des communautés locales</p>	<p>D'ici 2008, l'Application du droit de visite de 3000Ar par personnes est effective dans la commune de Saint Augustin. - 50% du montant des ventes des tickets rentrent dans la caisse de l'association; 35% destinés aux financements des activités génératrice de revenu; 15% destinés à l'état</p>	<p>Rapport financier mensuel</p>	<p>Obtention et disponibilité de financement nécessaire, et transparence de gestion financière</p>

Résultats attendus :			
R1: l'adhésion des parties prenantes est acquise dans le processus de mise en place de l'écotourisme communautaire	D'ici 6 mois, l'engagement des parties prenantes en faveur de changements stratégiques et juridiques facilite la mise en place de l'écotourisme communautaire et la conservation et gestion des ressources naturelles	Statistiques, enquêtes	Toutes les parties prenantes s'engagent et sont en mesure d'utiliser les instruments liés à la conservation et valorisation des ressources naturelles
R2: Amélioration des conditions de vie de la population, ainsi que le développement de la commune en réduisant les pressions aux ressources naturelles	D'ici 2009, la pression aux ressources naturelles diminue de 50% et le nombre de tickets vendus est augmenté de 30%	Constatation visuelle, et cahier d'enregistrement	
R3: Les potentiels écotouristiques de la commune sont étudiés, documentés et diffusés aux partenaires intéressés	D'ici 2008, des brochures, de films, des panneaux publicitaires sont élaborés et diffusés aux partenaires	Nombre des brochures, films, panneaux, élaborés	Obtention et disponibilité de financement nécessaire
R4: Des appuis prioritaires pour le renforcement de l'écotourisme, ainsi que pour l'amélioration des retombées pour la population locale sont élaborés	D'ici 2009, il peut exister un centre commercial pour les produits artisanaux locaux, agricoles et de pêcheries dans la commune de Saint-Augustin	Constatation visuelle, et vérification sur terrain	

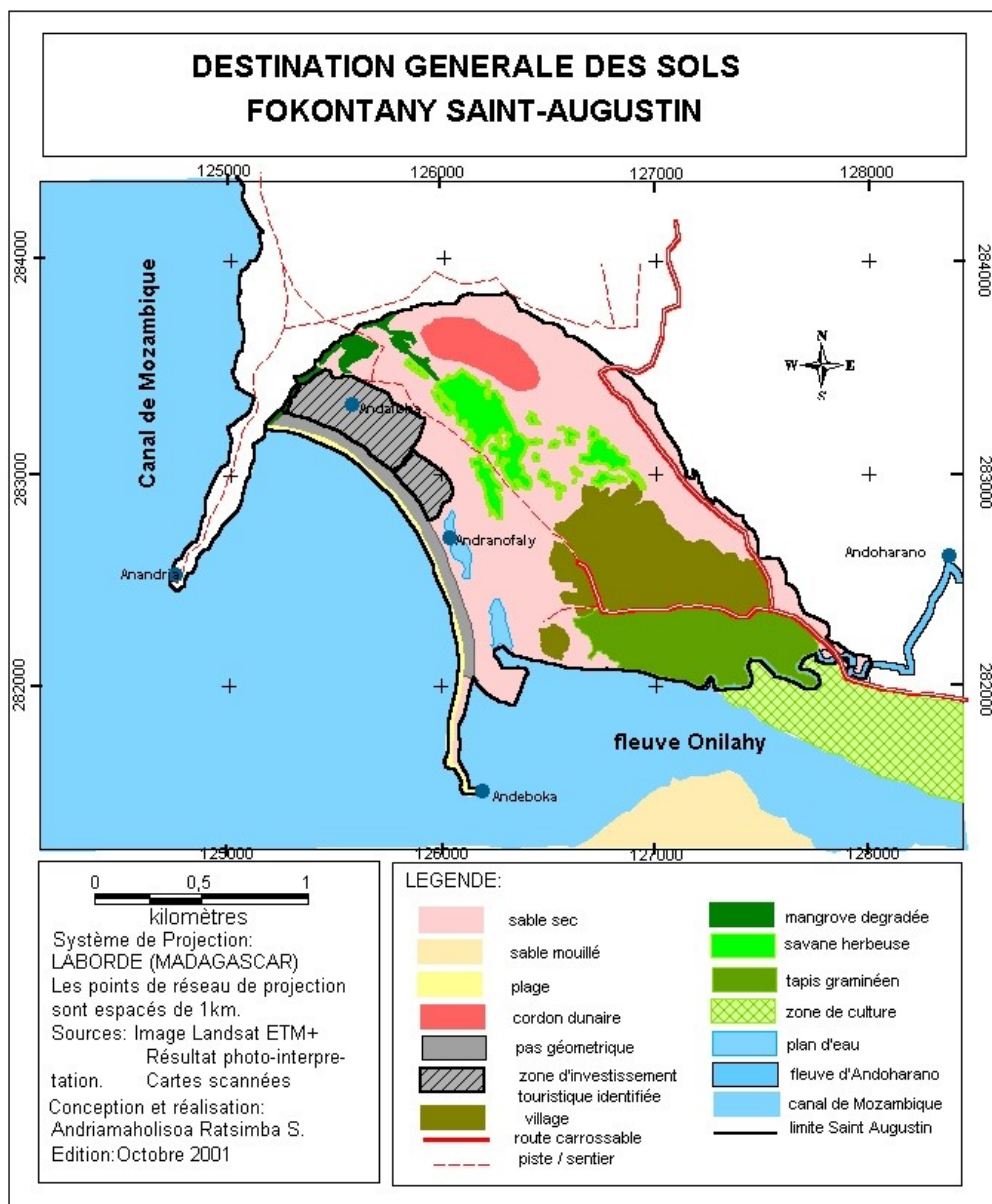
Résultats:	Activités:
R1: l'adhésion des parties prenates est acquise dans le procesus de mise en place de l'écotourisme communautaire	<p>1-1 Planifier et lancer le processus de mise en place de l'écotourisme communautaire.</p> <p>1-2 Etablir état de lieu du secteur écotourisme</p> <p>1-3 organiser atelier régional de capitalisation des acquis et restitution Etat de lieu du secteur écotourisme</p>
R2: Amélioration des conditions de vie de la polulation,ainsi que le développement de la commune en réduisant les préssion aux ressources naturelles	<p>2.1 Mise en place d'infrastructures sanitaires légères (douche,toilette en bois ou en matière végétale</p> <p>2.2 Pose des petits bacs à ordures et des panneaux de signalisation</p> <p>2.3 Nettoyage des sites de campament et de détente</p> <p>2.4 Prise de mesure stricte pour les grands défricheurs</p>
R3: Les potentiels écotouristiques de la commune sont étudiés, documentés et diffusés aux partenaires intéressés	<p>3.1 Complement d'informations sur les sites touristiques connus ou peu connus</p> <p>3.2 Mise à jour des inventaires au niveau des sites touristiques</p> <p>3.3 Elaboration du schéma d'aménagement écotouristique communautaire</p> <p>3.4 Organisation des circuits écotouristiques</p> <p>3.5 élaboration d'un guide du tourisme sous forme de brochure ou de plaquettes et ceux-ci en trois langues (Malagasy, Anglais et Français)</p> <p>3.6 Renouvellement et multiplication de panneaux publicitaire routiers</p>
R4: Des appuis prioritaires pour le renforcement de l'écotourisme, ainsi que pour l'amélioration des retombées pour la population locale sont élaborés	<p>4.1 Assurer la sensibilisation,mobilisation et structuration locale</p> <p>4.2 Organisation de la communauté locale et mobilisation sociale</p> <p>4.3 Développement des actions de conservation de la biodiversité</p> <p>4.4 Promotion des micros-entreprises</p>

Durée : 18 mois

Annexe 4 : localisation de la zone d'étude



Annexe 5 : Occupation du sol



Annexe 6 : Quelques potentialités touristiques de la zone

Figure 3: Quelques potentialités touristiques de la zone d'étude



La Mangrove de Sarodrano



La plage de Saint - Augustin



La Grotte de Sarodrano



La piscine naturelle d'Andoharano

Annexe 7 : Les espèces marines

CLASSE	NOMS VERNACULAIRES	NOMS SCIENTIFIQUES	FAMILLE
POISSONS	Ambariake	Gerres acinaces	Gerridae
	Ambatsoy	Epinephelus tukula	Serranidae
	Amboramasaky	Siganus sp	Siganidae
	Amporama	Lutjanus fulviflamma	Lutjanidae
	Angarera	Plectorhynchus orientalis	Haemulidae
	Angy	Odonus sp ou	Balistidae ou
	Angy	Acanthurus sp	Acanthuridae
	Atoketendro	Megalaspis cordyla	Carangidae
	Bekapoake	Megalops cyprinoides	Magelopidae
	Bemaso	Pellona ditchela	Clupeidae
	Bodoloha	Scarus sp	Scaridae
	Dofoke	Polynemus spp	Polynemidae
	Drihy		Teraponidae
	Fiantsifa	Naso unicornis	Acanthuridae
	Fiantsifa	Naso sp	Acanthuridae
	Fitse	Caesio Sp	Caesionidae
	Kifo	Crenidens crenidens	Sparidae
Kinirike	Scomberoides tol	Scombridae	

	Lamatra	Acanthocybium sp / Cybium commersoni	Scombridae
	Lanora	Gnathanodon sp	Carangidae
	Lily	Leiognathus spp	Leiognathidae
	Logy	Etrumeus teres	Clupeidae
	Lovo	Epinephelus sp	Serranidae
	Mahalogy	Caesio spp	Caesionidae
	Pepe (sardinelles)		Clupeidae
	romanjea	Lethrinus elongatus	Lethrinidae
	Tove	Anchoviella acuta	Engraulidae
	Tove	Thryssa vitirostris	Engraulidae
	Vaho	Rhabdosargus sarba	Sparidae
	Varilava	Spratelloides delicatulus	Clupeidae
	Vatritra	Chirocentrus sp	Chirocentridae
	Vohitso		
	Amato		
REQUINS	Ankio	Carcharinus sp Nerbrius sp	
CEPHALO PODES	Horita	Octopus sp	
	Angisy (calmar)		
CRUSTACES	Langouste	Panulirus spp	Palinuridae
	Tsitsike	Penaeus spp	Penaeidae
	Drakake	Scylla serrata	Portunidae
REPTILES	Fano	Caretta caretta Chelonia mydas Eretmochelys imbricata	
MAMMIFERES	Fesotse	Delphinus delphis Stenella longirostris Tursiops truncatus Grampus griseus Sousa sinensis	

Source : Enquête durant l'atelier de validation du PCD de la commune rurale de Saint Augustin, SAGE, UTR Toliara, novembre 2006.

Annexe 8 : Enquête : Classification pour un tourisme durable

Zones naturelles :

- L'établissement motive ses clients pour qu'ils visitent les sites et aires protégées de la commune
Oui [] Non []
- L'établissement possède des informations détaillées sur les zones naturelles d'intérêt touristique pour ses clients
Oui [] Non []
- L'établissement participe ou soutient l'entretien et la gestion d'une zone protégée, qu'elle soit publique ou privée
Oui [] Non []

Protection de la faune et de la flore

- L'établissement montre une volonté ferme d'éviter la commercialisation d'espèces ou des produits dérivés de la flore et de la faune interdits par la loi
Oui [] Non []
- L'établissement ne détient pas d'espèces animales interdites en captivité
Oui [] Non []

Bénéfices économiques directs

- L'entreprise embauche des personnes de la commune locale
Oui [] Non []
- L'entreprise embauche des personnes de la commune ou au niveau nationale pour les postes au niveau administratif ou de la direction
Oui [] Non []
- L'entreprise encourage la formation du personnel pour des activités complémentaires au tourisme

Oui [] Non []

Bénéfices économiques indirects

- Des objets artisanaux et des produits caractéristiques de la zone et fabriqués par des particuliers ou des entreprises locales sont vendus dans le magasin de l'hôtel

Oui [] Non []

- Des objets artisanaux produits au niveau local, régional ou national sont utilisés pour décorer l'hôtel et les chambres

Oui [] Non []

- L'établissement a des programmes spécifiques de promotion du tourisme national en offrant des facilités et des tarifs réduits

Oui [] Non []

Sensibilisation à la durabilité

- L'établissement identifie et contrôle, grâce à un registre écrit, les impacts négatifs provoqués ou qui peuvent être provoqués par son activité sur le milieu

Oui [] Non []

- L'établissement a créé des plans spécifiques pour minimiser ou éliminer les impacts négatifs provoqués par son activités sur le milieu ou pour agir en cas d'urgence

Oui [] Non []

- L'établissement participe régulièrement à des programmes d'amélioration du milieu dans les environs de sa zone d'implantation ou dans d'autres régions

Oui [] Non []

- L'établissement fait partie d'une organisation régionale ou locale qui travaille activement sur le problème social et écologique

Oui [] Non []

- Des brochures non- publicitaires ou des livres portant sur les caractéristiques écologiques, culturelles ou historiques de la région sont disponibles pour les clients

Oui [] Non []

- Les clients reçoivent des informations sur les actions de protection du milieu qui sont développées dans la région

Oui [] Non []

- Les circuits proposés par l'hôtel favorisent le contact du client avec la communauté locale

Oui [] Non []

Annexe 9 : Les infrastructures hôtelières de la commune de Saint Augustin

FOKONTANY	HOTEL	BUNGALOW	CHAMBRE
Ianantsono	LONGOMAMY	07	N R
	VOLOLONA	N R	07
	GLOVER	08	N R
Ankilibe	MELODY BEACH	N R	N R
Sarodrano	MANGROVE	14	N R
	TSANGATSANGA	10	N R
	AVISON	06	N R

Source : Enquête durant l'atelier de validation du PCD de la commune rurale de Saint Augustin, SAGE, UTR Toliara, novembre 2006.

Annexe 10 : Analyse de la problématique environnementale et de la conservation de la biodiversité

Ecosystèmes / ressources	Nature des problèmes	Causes	Effets
Récifs	Dégradation du milieu	Augmentation de l'effort de pêche Pratiques de pêche utilisées Hyper sédimentation	Raréfaction de certaines espèces commerciales (langoustes ...) Diminution de la production
Mangroves	Dégradation de l'écosystème	Coupe excessive	Diminution de la superficie
Forêts	Dégradation du milieu	Défrichement Charbonnage braconnage	Raréfaction des espèces protégées
Eau douce : lacs et rivières	Dégradation de l'écosystème	Pratiques de pêche destructrices	Raréfaction des espèces Diminution de la production

Ainsi, la plupart des problématiques trouvées au niveau des écosystèmes et des ressources résultent des activités anthropiques. De ce fait, une analyse des problématiques par rapport aux secteurs productifs concernés est nécessaire.

Annexe 11 : Les principes de bonne gouvernance

Rappel sur la définition de la gouvernance :

La gouvernance est définie comme l'ensemble des interactions entre les structures, les processus et les traditions qui détermine la façon dont l'autorité est exercée, dont les responsabilités sont réparties, dont les décisions sont prises et dont les citoyens et les autres acteurs sont impliqués dans une aire protégée.

Deux traits caractérisent cette gouvernance : le type et la qualité. Nous avons déjà vu (hier) les différents types de gouvernance mais aujourd'hui nous allons nous pencher particulièrement sur la qualité.

Souvent, le mot gouvernance est accompagné du qualificatif « bonne » et les « principes de bonne gouvernance » appliqués aux aires protégées se sont inspirés de ceux développés par les agences des Nations Unies. Et il est essentiel de noter que la bonne gouvernance doit tenir compte des normes internationales, des normes nationales et des normes locales / coutumières.

Les principes de bonne gouvernance

Le principal critère de « bonne gouvernance » est le respect des droits humains. L'approche de la conservation sur la base des droits est considérée comme étant le chemin le plus équitable vers la conservation mais il faut signaler que ces principes énoncés représentent un idéal qu'aucune société n'a jusque là atteint ou réalisé mais que beaucoup cherchent à atteindre.

Parmi les principes de la bonne gouvernance, il y a donc :

LÉGITIMITÉ ET VOIX

S'assurer de la capacité des hommes et des femmes à influencer les décisions sur la base de la liberté d'association et d'expression

Existence d'un contexte favorable à la démocratie et au respect des droits de la personne par l'entremise :

- d'institutions démocratiques fondées sur les principes de l'élection libre, « une âme, une voix », et un système pluraliste viable;
- du respect des droits de la personne, notamment par la liberté d'expression, d'association et de religion;
- du refus de toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur ou la religion
- de la promotion de la tolérance et de l'harmonie sociale;
- du respect des droits des peuples autochtones.

Gestion collective du processus de prise de décisions concernant les AP à laquelle prendront part des représentants de tous les groupes concernés, particulièrement les populations locales et autochtones.

Participation des citoyens à tous les niveaux du processus de prise de décisions concernant les AP (législation, planification du système, établissement des AP, planification de la gestion, opérations), en mettant l'accent sur la participation au niveau local et l'équité entre les hommes et les femmes.

Présence des groupes de société civile et des médias indépendants afin d'assurer l'exercice adéquat des pouvoirs accordés aux dirigeants politiques et aux gestionnaires des AP.

Hauts niveaux de confiance entre les divers organismes, gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux, et locaux, qui assurent la gestion des AP.

SUBSIDIARITE

Attribuer la responsabilité et l'autorité de gestion aux institutions qui sont les plus près des ressources en question

Degré approprié de décentralisation dans le processus de prise de décisions concernant les AP

L'attribution ou le dessaisissement de pouvoirs se fait auprès d'organismes locaux qui :

- sont responsables envers la population locale;
- ont les pouvoirs et la capacité nécessaires à l'exécution de leurs fonctions;
- disposent de certaines contraintes, telles que des normes environnementales minimales, afin d'agir dans un intérêt plus vaste, c.-à-d. à l'échelle nationale ou internationale.

JUSTICE/ÉQUITÉ/IMPARTIALITÉ

Partager équitablement les coûts et les bénéfices de la conservation et fournir un système de recours à un jugement impartial en cas de conflit

Présence d'un contexte juridique favorable caractérisé par le respect de la primauté de la loi, incluant:

- un appareil judiciaire indépendant;
- l'égalité devant la loi;
- l'obligation du gouvernement et de ses représentants à fonder leurs actions sur une base juridique bien définie;
- le droit des citoyens à des recours juridiques contre le gouvernement et contre leurs concitoyens.

L'exécution juste, impartiale et efficace des règles se rapportant aux AP, y compris:

- la transparence des règles elles-mêmes (elles sont connues et accessibles);
- l'absence de corruption chez les fonctionnaires;
- le droit d'appel accordé à ceux qui ont été accusés d'avoir enfreint la loi.

Impartialité du processus d'établissement des nouvelles AP, y compris:

- le respect des droits, des usages et des connaissances traditionnelles de la population locale et des autochtones liées à la zone;
- une évaluation des autres opinions concernant l'utilisation de la zone;
- la participation du public au processus d'établissement d'une AP, particulièrement en ce qui concerne les populations locale et autochtone;
- un équilibre convenable entre les différents objectifs se rapportant à une AP (l'utilisation qui en est faite par la population locale et les visiteurs, la science, la conservation).

Impartialité dans la gestion des AP, y compris:

- des pratiques qui permettent un meilleur équilibre entre les coûts et les avantages pour la population locale et les Autochtones (p. ex., utilisations traditionnelles, partage des recettes, procédures d'embauche et d'attribution de contrats préférentielles);
- des mécanismes permettant à la population locale et aux Autochtones de partager ou d'assumer les pouvoirs décisionnels en ce qui concerne la gestion des AP;
- l'utilisation des connaissances traditionnelles et des méthodes de gestion des ressources des Autochtones et de la population locale;
- des pratiques équitables de gestion des ressources humaines pour le personnel responsable des AP;
- des processus permettant de reconnaître et de corriger les injustices du passé qui ont résulté de l'établissement de AP.

- « Ne pas causer du mal »- s'assurer que les coûts de la conservation ne retombent pas sur certains acteurs sociaux faibles sans aucune forme de compensation ;

DIRECTION/ORIENTATION

Etablir des objectifs de conservation à long terme reposant sur une appréciation des complexités écologiques, historiques, sociales et culturelles

Conformité à l'orientation au niveau international concernant les AP (s'il y a lieu) :

- conventions internationales, p. ex., la *Convention du patrimoine mondial*, la *Convention sur la diversité biologique*, la *Convention Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale*;
- programmes intergouvernementaux, p. ex., le Programme sur l'homme et la biosphère, rattaché à l'UNESCO;
- accords régionaux,
- autres documents d'orientation, p. ex., le guide des meilleures pratiques de l'UICN/WCPA.

Existence d'une orientation législative (officielle ou traditionnelle) qui:

- établit clairement le but et les objectifs en matière d'AP;
- établit clairement l'autorité relative aux moyens (instruments de la gouvernance);
- permet à des organismes viables de gérer les AP;
- comprend des exigences régissant la participation des citoyens dans le processus de prise de décisions;
- est élaborée dans des énoncés de politique écrits.

Concernant les systèmes nationaux relatifs aux AP, existence de plans pour l'ensemble des systèmes qui:

- présentent des objectifs quantifiés pour la gamme complète des différentes catégories de gestion des AP;
- établissent les priorités pour la période de planification;
- comprennent des dispositions relatives à la participation des citoyens, particulièrement en ce qui concerne la population locale et les autochtones, afin d'assurer leur mise en œuvre.

Existence de plans de gestion propres à chaque AP qui:

- reflètent la participation des citoyens, particulièrement en ce qui concerne la population locale et autochtone;
- ont été approuvés officiellement par les autorités appropriées;
- établissent clairement des objectifs conformes à la loi;
- établissent des résultats mesurables à atteindre dans des délais précis;
- sont révisés et mis à jour périodiquement (p. ex.; tous les cinq ans);
- sont mis en œuvre selon des plans annuels de travail.

Faire preuve d'un leadership efficace – y compris les dirigeants politiques et les gestionnaires qui sont responsables des systèmes et d'une AP particulière, qui :

- présente une vision cohérente qui suscite l'inspiration en matière de développement durable du système des AP ou d'une AP en particulier;
- réunit le soutien nécessaire à cette vision;
- rassemble les ressources nécessaires à la mise en œuvre des divers plans relatifs au système ou à une AP particulière.

« Précaution » -- Les initiatives qui présentent des dangers sérieux pour la santé humaine ou la biodiversité ne devraient pas être entamées. Il faut respecter les "vocations écologiques" des milieux et promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles par la sécurité d'accès et un juste prix de marché.

PERFORMANCE

Achever les objectifs de la gestion et répondre aux besoins et soucis de toutes les parties prenantes tout en utilisant raisonnablement les ressources

Rentabilité – Efficience dans l’atteinte des objectifs: conservation, science, possibilités de visite, communautés locales et autochtones.

Capacité – Capacité à remplir les fonctions nécessaires, particulièrement en ce qui concerne son mandat (c.-à-d. la conservation, la science, les possibilités de visite, les besoins des communautés locales) et son autorité (c.-à-d. la réglementation et la planification, les dépenses, les ententes de génération de recettes); sa capacité en matière de politique et la suffisance et la sécurité de son financement.

Coordination – Capacité à coordonner les efforts des principaux acteurs concernés, tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du gouvernement

Diffusion de l’information sur la performance – Diffusion d’une quantité suffisante d’information afin de faciliter l’évaluation de la performance par les gouvernements et le public.

Réceptivité – Réceptivité à l’égard des plaintes et des critiques du public.

Contrôle et évaluation – Capacité à assurer l’exécution périodique et complète des procédures de contrôle et d’évaluation, y compris le contrôle des valeurs écologiques et culturelles clés, et à agir en fonction des résultats.

Gestion adaptée – Capacité à assurer l’apprentissage en matière de politique et à adapter les activités de gestion en s’appuyant sur une expérience fonctionnelle dans le cadre d’une stratégie de gestion adaptée.

Gestion des risques – Capacité à déterminer les principaux risques et à les gérer.

IMPUTABILITÉ/RESPONSABILITÉ

Avoir des lignes de responsabilités claires et assurer un flux transparent des informations sur les processus et les institutions

Clarté – L’attribution de responsabilités et de pouvoirs clairs et précis est essentielle afin d’être en mesure de répondre à la question « qui est responsable de quoi auprès de qui? »

Cohérence et portée – Le degré auquel les concepts plus vastes de la responsabilité envers la collectivité mondiale, les générations futures et la nature sont intégrés aux concepts plus traditionnels de la responsabilité politique.

Rôle des dirigeants politiques – Pertinence des responsabilités conférées aux dirigeants politiques par rapport aux représentants non élus ou aux organismes mi-indépendants et absence de corruption.

Institutions publiques de responsabilité – Institutions publiques efficaces de responsabilité ayant la capacité, entre autres, d’assurer l’accès à l’information ainsi que l’analyse et la production de rapports, de faire bouger les choses et d’avoir une vue d’ensemble des mandats.

Société civile et médias – Efficacité de la société civile et des médias à inciter la population à exiger l’obligation de rendre compte.

Transparence – La capacité des citoyens, de la société civile et des médias à avoir accès à de l’information pertinente sur la performance de la gestion des AP et sur l’utilisation de celles-ci, notamment des pouvoirs de réglementation et de dépense qui ont été conférés

Annexe 12 : Règlement interne de l'association FIMIMANO

Ce règlement interne définit en général la méthode de travail et de la gestion au sein de la FIMIMANO qui vise la gestion et le développement durable de Nosy-Ve ainsi que la zone côtière et marine de ses environs.

SECTION 1 : Les membres

Article 1 : L'assemblée générale

1.a. Selon l'article 3 du statut de l'association les membres sont tous les fokonolona dans les fokontany de : Anakao bas, Anakao haut, Soalara bas, Soalara haut, Lovokampy et Saint-Augustin.

b. l'assemblée générale se réalise 1 fois par an à l'aide de la réunion de Fokonolona à Anakao(pour Anakao haut et bas), à Soalara (pour Soalara haut et bas) et à Saint-Augustin (pour Saint-Augustin et Lovokampy)

1c. Le trésorier doit assister l'assemblée générale ' annuelle au cours de laquelle il sera indemnisé pendant 3 jours au total à Soalara et Saint-Augustin

1 d.Toutes les réunions des membres de bureaux permanents doivent être précédé par la réunion de fokonolona avec les membres de bureaux permanents locale et dirigée par le président du Fokontany afin de rassembler les idées de ces fokonolona

1 e. Après chaque réunion des membres de bureaux pérennes, ces derniers et le président du fokontany doivent faire réunir les fokonolona pour les informer(les faire un rapport) à propos des résultats de cette réunion.

Article 2 : Les membres de bureau permanents

2 .a. Il existe 24 membres de bureau permanents dont 3 représentants de fokonolona par fokontany et un président du fokontany.

2.b.Le fokonolona élit, par leur réunion, leur 3 représentants dans ces membres de bureau permanents

2.c. Ces 3 représentants et le président de chacun des ces 6 fokontany vont élire les différents responsables dans le bureau permanent

2.d. Les responsabilités dans le bureau permanent consistent :

Président(1) : habite à Anakao bas

Vice président (2) : habite à l'extérieur d'Anakao bas et Anakao haut

Trésorier (1) : réside à Anakao bas

Commissaires aux comptes (2) : habitent à l'extérieur d'Anakao bas et Anakao haut

Secrétaire (2) : l'un réside à Anakao bas et l'autre réside à l'extérieur d'Anakao bas et Anakao haut.

Conseillers (16)

2 e. Le président de l'association collabore étroitement avec le président du fokontany d'Anakao bas sur la surveillance de l'accomplissement de travail.

2.f. La réunion des bureaux permanents dont le président a fait une convocation doit être assistée

2.g. L'absence 3 fois successif à la réunion de bureau permanent sans motif explicite raisonnable entraîne l'exclus

immédiat au membre de bureau permanent

2.h. Le 1/3 de membres de bureaux permanents c'est-à-dire 8 peuvent faire une demande manuscrite signée concernant l'exclusion d'un membre de bureau permanent à cause de différentes raisons

2.i. les 2/3 de membres de bureaux permanents c'est-à-dire 16 au moins peuvent décider l'exclusion de membres de bureaux permanents

2.j. La réunion de fokonolona seulement permet d'élire ceux qui remplaceront le membre de bureaux permanents exclus.

Article 3 : Le comité spécial

3 a. Le comité spécial chargé d'une (ou des) activité(s) précisée(s) clairement sera élaboré selon le moment où il est nécessaire.

3b. Le bureau permanent décide les moyens de l'élaboration de ce comité spécial et désigne le travail en général dont ce dernier réalisera

Section 2 : La gestion en général

Article 4 : La réunion

4 a. La réunion périodique de bureaux permanents sans appui extérieur de l'association se déroulera 2 fois par an.

4 b. S'il n'y a pas d'appui extérieur de l'association, la réunion non périodique de bureaux permanents sera assistée uniquement par : le président, les 2 vice président, le trésorier et 2 représentants par fokontany.

4 c. Chaque membre de bureaux permanents a un droit de décision si on le besoin lors d'une réunion

4.d. À part de l'exclusion de membres de bureaux permanents écrit dans l'article ci dessus, le mode de décision est que plus de la moitié (antsasa-manila) des électeurs au premier tour et ceux qui ont obtenu plus de vote au second tour

4.e. S'il y a égalité de vote, on accepte la décision du président

4.f. À chaque réunion soit de bureaux permanents ou soit l'assemblée générale, ce sont toujours les 2 secrétaires qui prennent des notes et font le rapport de la réunion

4 g. Si les secrétaires sont absents le membre qui prend de note sera désigné avant la réunion.

4 .h. Ce rapport doit être fini une semaine après la réunion et envoyé au président, aux 2 vice président, au président du fokontany, aux hôteliers et un gardé par le secrétaire pour l'archive

Article 5 : Activités en générale :

5 a. les membres doivent faire un rapport manuscrit au président, aux 2 vice président, au président du fokontany sur leurs activités effectuées individuellement ou collectivement au plus tard une semaine après la réalisation de ces activités

5 b. Le rapport manuscrit des toutes les activités doivent être résumé oralement pendant les différentes réunions (de bureau permanent, assemblée générale, réunion de fokonolona)

Article 6 : L'argent

6 a./ Le trésorier fait un rapport financier

6 b/. Le rapport financier verbal signé par le président mentionne les recettes et leur origines durant le mois, les dépenses mensuelles et leurs utilisations, la somme restante (ou avoir net) à la caisse, la somme déposée à la Caisse d'Epargne ou à la banque.

6 c/. Le rapport financier mensuel est envoyé au président, aux 2 vice président, aux 6 présidents du fokontany, aux hôteliers ou aux autres sponsors de l'association (partenaire) qui est la source de l'utilisation d'argent durant le mois (donne l'argent ou dépense l'argent à cause des différentes raisons)

6 d/. Le rapport financier à la réunion de bureau permanent et à l'assemblée générale est fait oralement

6 e/. Le trésorier peut épargner dans la caisse 500000 fmg au maximum, la surplus de cette somme sera versé à la Caisse d'Epargne

6 f/. Le trésorier va verser (ou faire verser) l'argent de l'association à la Caisse d'Epargne au moment où il est disponible mais il n'obtient ni son frais de transport ni indemnité

6 g./ Si la somme d'argent à verser est supérieur ou égale à 500000 fmg ,l'association donne le frais de transport(Aller-retour ou aller seulement ?) au trésorier

6 h/. Les dépenses inférieur à 250000fmg autres que la salaire du gardien et les fournitures de bureau utilisés par le trésorier et les secrétaires seront décidées par les membres de bureaux permanents d'Anakao bas et d'Anakao haut.

6 i/. Tandisque les dépenses supérieures à 250000 fmg doivent être décidées au moins par les 2/3 de membres de bureaux permanents ou 16

6 j/ Le trésorier reçoit une indemnité de 40000 fmg par mois à cause de sa réalisation d'un rapport financier mensuel

Article 7 : Gardien

7 a/ Le gardien contrôle le ticket d'entrée (provenance, date de visite) sur la zone à gérer et vérifie ceux- ci par la signature sur ce ticket (visa de contrôle)

7 b/ le gestionnaire donne un carnet de ticket énuméré précisément et mentionné dans son cahier au gardien (selon qu'il a besoin)

7 c/ Si le gardien trouve un visiteur étranger de Nosy-ve sans ticket, ce dernier lui doit acheter un billet à 10000fmg

7 d/ Le gardien obtient 10% de recettes de tickets qu'il a vendu à Nosy-Ve

7 e/ Si le gardien n'effectue pas son travail pendant 3 jours dans un mois sans excuse raisonnable, il l'association lui payera seulement le 2/3 de son salaire mensuelle c'est- à- dire 133330fmg. De plus le président lui avertie verbalement.

7 f/ L'avertissement 3 fois du gardien pour des différentes raisons entraîne directement son exclus

BIBLIOGRAPHIE

I) RAPPORTS ET DOCUMENTS DE REFERENCE

- 1 . ANGAP « *Politique sous-sectorielle de l'Ecotourisme dans les Aires protégées* », Atelier National tenu à Antsirabe, Mai 1999,16p
2. Association des chercheurs/ONE « *Appui à la filière ecotourisme dans la zone des sept lacs (Toliara Madagascar)* » Décembre 2002, 49p
3. Edena, Rapport intermédiaire « *Plan de gestion de l'écotourisme dans 2 sites du plateau Mahafaly* », 2005, 75p Edition Mai 1999, 154p
4. ESAPP (Eastern and Southern Africa Partnership Program) -Rapport final « *Développement de l'écotourisme dans la région de Mananara-Nord et du triangle Bleu.* » Avril 2005, 62 p
5. LEQUIN M « *Ecotourisme et gouvernance participative* » Presses de l'Université du Québec, 2001
6. Marie Gisèle Raveloarino « *L'Environnement et la conservation d'après une étude du fonds Grandidier* » Septembre 2006, 36p
7. ONE/ MINENVEF « *Rapport sur l'Etat de l'environnement à Madagascar* »
- 8 . Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) et PNUD « *Sommet mondial du tourisme* »
9. PNUD/ ONE « *Document d'orientation pour une politique nationale de développement durable des zones côtières de Madagascar* », 35p
Rapport final, Québec 2002
10. Rindra RAKOTOZAFY, « *Perspective de développement de l'écotourisme, cas appliqué à Madagascar* » 2005, 140 p
11. SAGE « *Initiative Equateur 2 : Prix de partenariats innovateurs pour le développement durable dans les écosystèmes tropicaux : cas de l'écotourisme communautaire dans la zone des sept lacs* » Avril 2002, 4p
12. SAGE « *PCD Saint Augustin,* » Décembre 2006 ,161p
13. SAGE, rapport pré final « *Etude au sein des structures pour identifier les points faibles et forts concernant l'application des textes relatifs à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC)* », Avril 2006, 24p
14. SAGE, « *Manuel pour la mise en place de l'écotourisme communautaire* », quelques expériences de gestion locale, avril 2004, 45 p
15. USAID/PICE/Patrimoine Nature,Ecoledge, ouvrage de référence.Parteneires du développement écotouristique.juillet 1998, 58p

16. WWF international « *Lignes directrices pour le Développement de l'écotourisme communautaire* », juillet 2001 ,28p

II) OUVRAGES GENERAUX SUR L'ECOTOURISME

17. A.I.E (Année Internationale des L'Environnement) « *Madagascar, des paysages protéiformes* » 2002, 85p

18. Christian Chaboud – Philippe Méraf – Johary ANDRIANAMBININA “*L'écotourisme comme nouveau mode de valorisation de l'environnement, diversité et stratégies des acteurs à Madagascar* »juin 2003,

19. FAUROUX Emmanuel « Les Tsingy de Bemaraha ;du developpement intégré à l'écotourisme » 1998-2000 ; 82p

20. Iain T. Christie, D. Elisabeth Crompton, République de Madagascar « *Etude du secteur tourisme* » -Africa Region Working Paper. Série N° 63 (French Version), Novembre 2003

21. K .Lindberg& D .F . Hawkins « *Ecotourism, a guide for planners and managers* ” 1993

22. *Madagascar Action Plan (MAP)*, 2007, 114 p

23. Mahouna TCHIWANOU, « *Ecotourisme et la gouvernance participative- Etat de la gouvernance dans la gestion des milieux naturels et son implication sur le développement de l'écotourisme.* »

24. MINENVF, ONE « *Guide sectoriel pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement* » , Novembre 2000

25. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche ; Unité de politique pour le développement rural (UPDR) « *Monographie de la Région du Sud Ouest* », juin 2003, 16p

26. Nancy Valleja; « *Aspects légaux relatifs à la mise en place du nouveau système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM)* », novembre 2005, 30 p

27. ONE/MINENVEF « *Stratégie nationale pour la gestion durable de la biodiversité* » en 1999 ; 91p

III) SITE WEB

www.ecotourisme-madagascar.com

www.madagascar.sage.org

www.equatorinitiative.net

www.jacaranda.fr

www.cairn.info

www.natureloriging.org

www.ecotourisme-magazine.com

www.minenvef.org.mg

www.pnae.mg

www.parc.madagascar.com

www.worldtourism.org

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES